

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 30.10

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre: 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-205495-BF-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget principal 01 – BP 2023

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2023 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 9 décembre 2022.

Constate en conséquence :

- | | |
|---|-------------------------|
| - que le montant du Budget Primitif 2023 concernant le Budget Principal s'élève à : | 564 948 578,61 € |
| - que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 est fixée à : | 0 € |

Constate :

- | | |
|---|------------------------|
| - que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2023 s'élève à : | 76 457 569,00 € |
| - que le montant des Autorisations d'Engagement inscrites au Budget Primitif 2023 s'élève à : | 8 518 397,00 € |

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

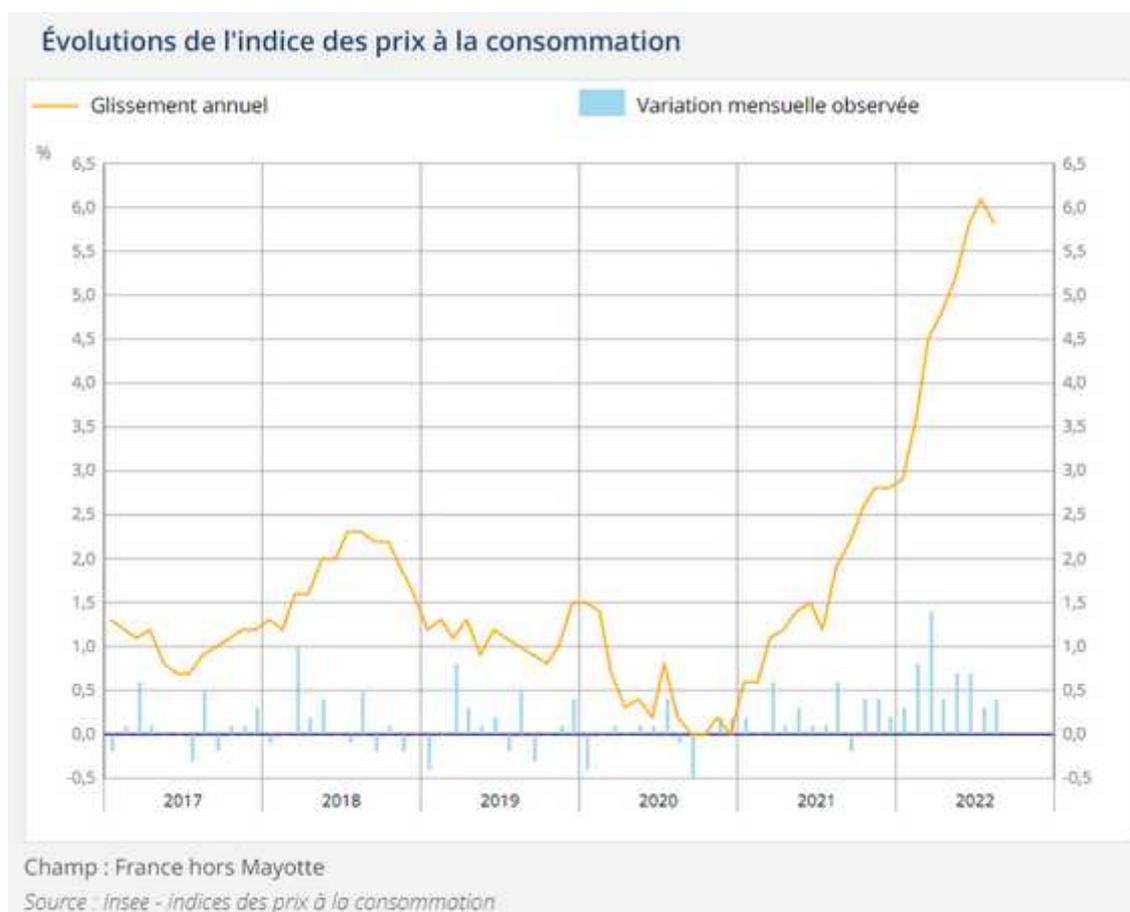
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

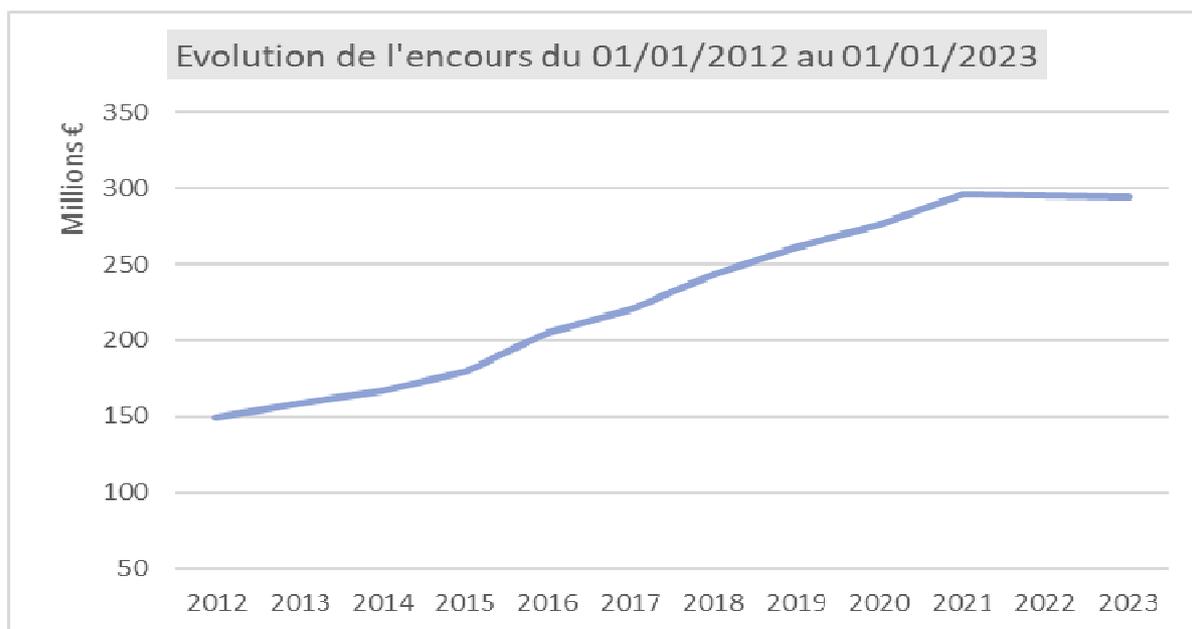
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

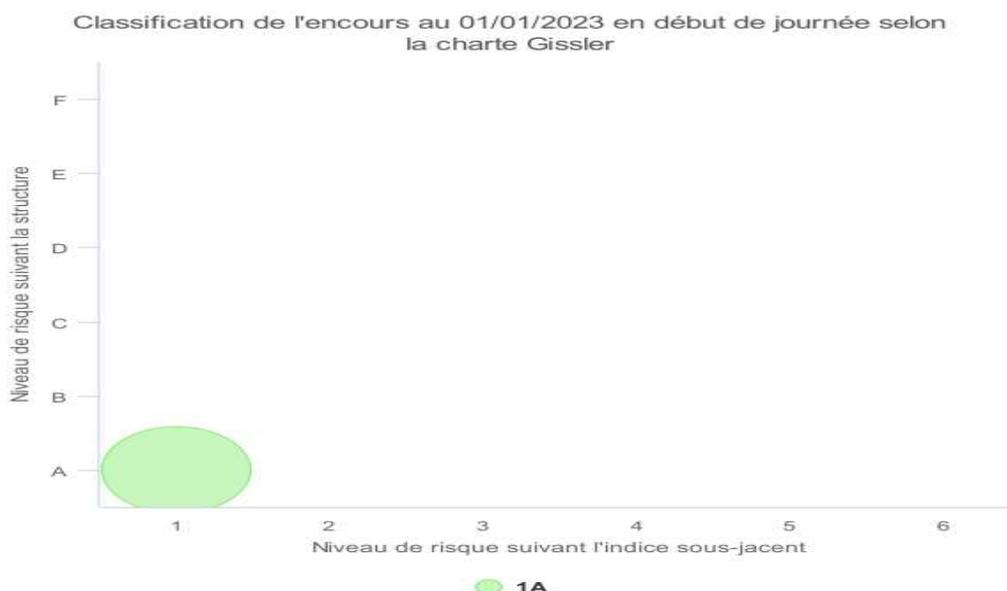
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département



Olivier AMRANE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34 dont 5 pouvoirs

Vote :

Pour : 18

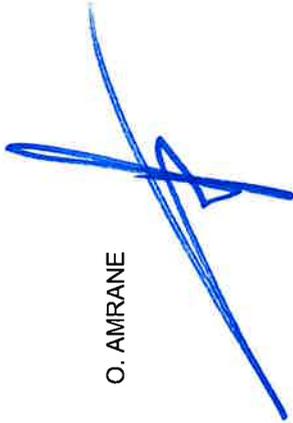
Contre : 16

Présenté par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche

A PRIVAS, le 25/11/2022

Le Président du Conseil Départemental,

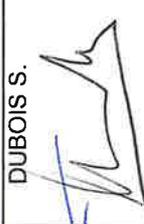
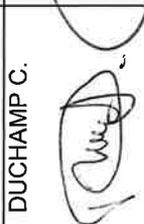
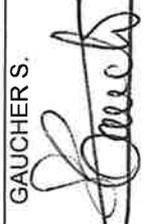
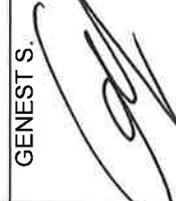
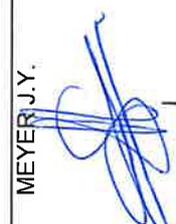
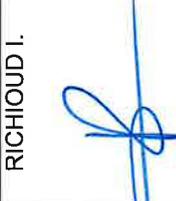
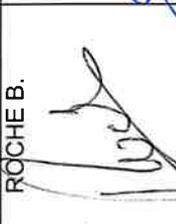
O. AMRANE

**ARRETE - SIGNATURE****BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL**

Date de convocation : 22/11/2022

Délibéré par le Conseil Départemental,
A PRIVAS, le 09/12/2022

Les Membres du Conseil Départemental

ALLEGRESDE L. 	BOSC E. 	BOURJAT L. 	COSTE C. 
DALVERNY J. 	DUBOIS S. 	DUCHAMP C. 	GAUCHER S. 
GENEST S. 	MAISONNAT P. 	MALFOY C. 	MEYER J.Y. 
OLLIVIER M. 	PEVERELLI D. 	PHILIPPE R. 	REYNAUD C. 
RICHIOUD I. 	RIEU FROMENTIN F. 	RÔCHE B. 	SAULIGNAC H. 
SERRE L. 	SICOIT-ILIOZER J. 	TERRASSE P. 	UGHETTO L. 
VALLON J.P. 	VIGNAL C. 	VILLEMAGNE M. 	

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 31.7

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE FOYER
DE L'ENFANCE**

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-205512-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Foyer de l'Enfance- Budget annexe 02 – BP 2023

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2023 qui vous a été soumis lors de notre séance du 9 décembre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 3 263 756 €

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

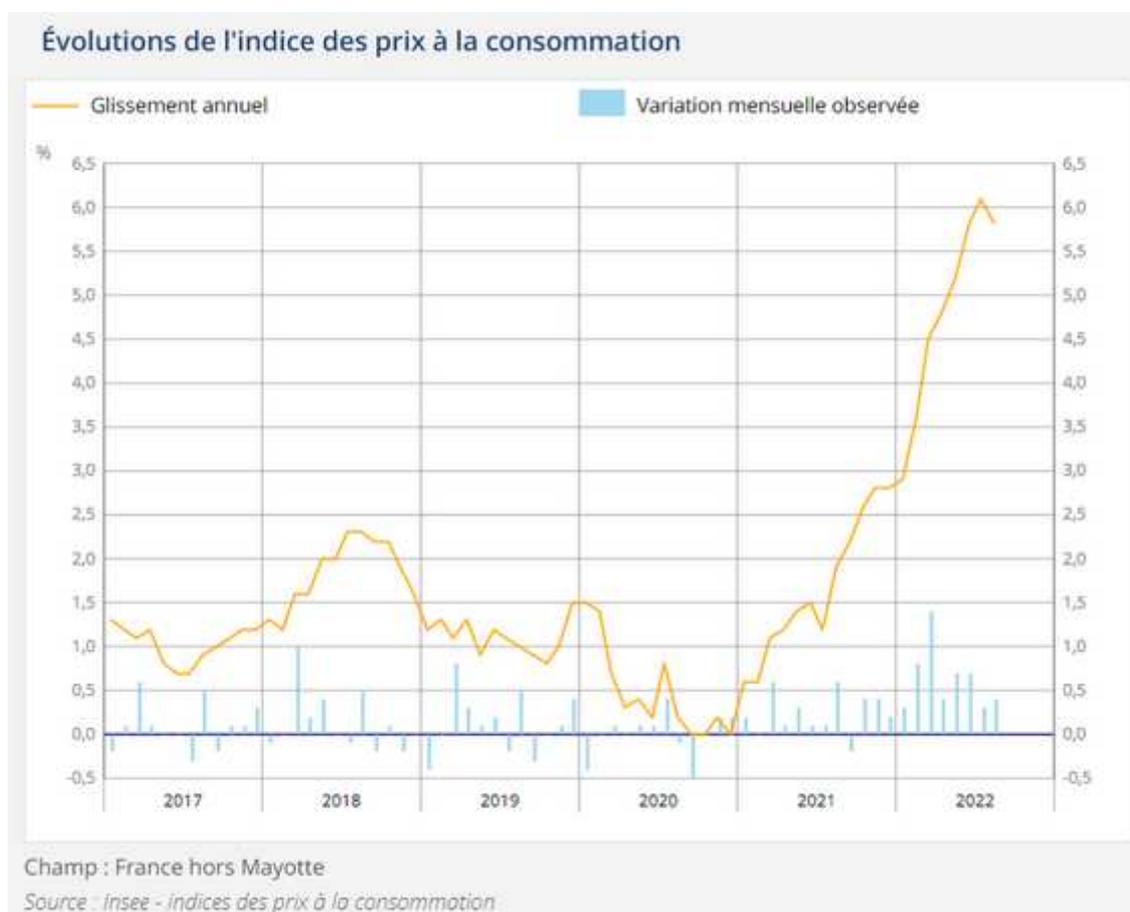
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

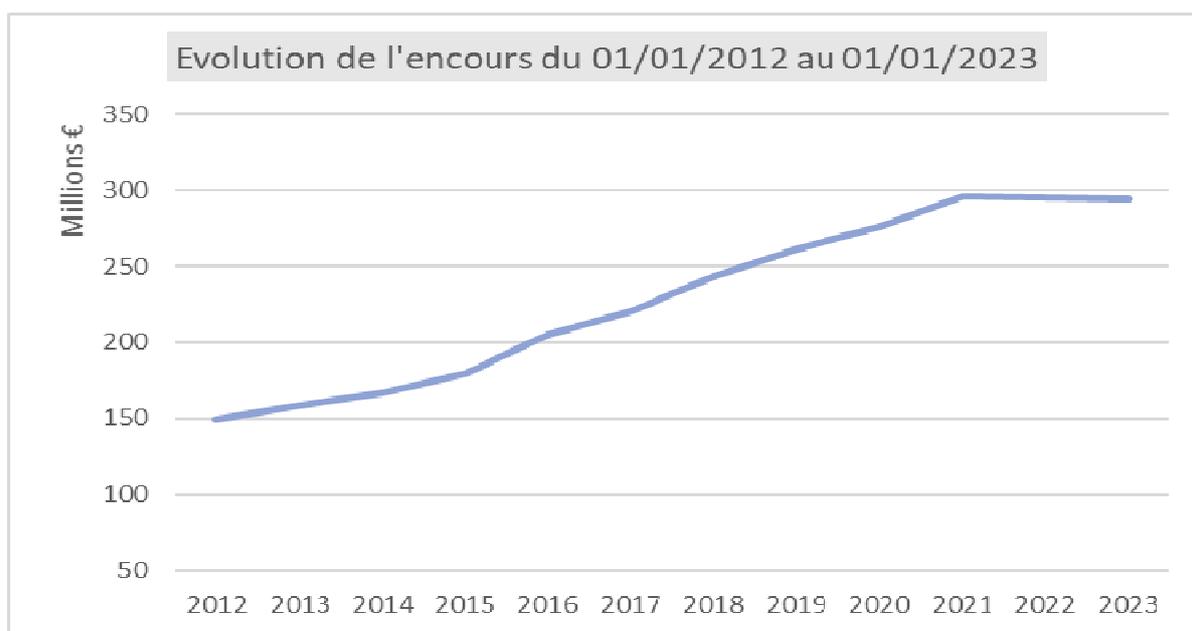
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

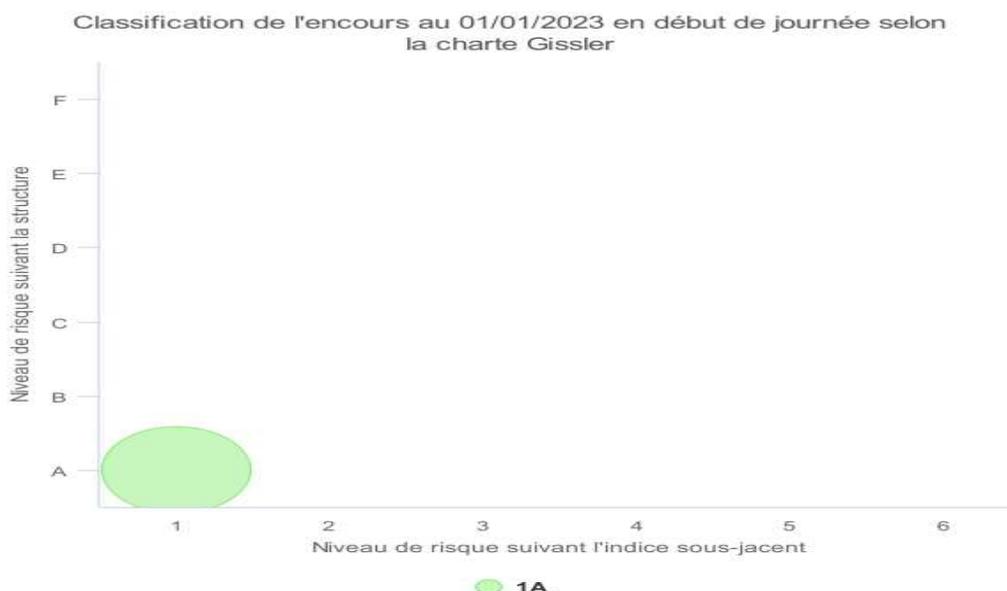
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 34 dont 5 pouvoirs
Vote : 34

ARRETE – SIGNATURE

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE du Foyer de l'Enfance**

Date de convocation : le 22/11/2022

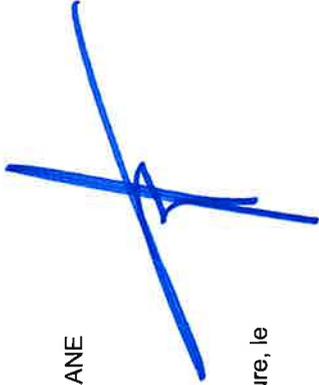
Délibéré par le Conseil Départemental,
A PRIVAS, le 09/12/2022

Les Membres du Conseil Départemental

Présenté par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche

A PRIVAS, le 25/11/2022

Le Président du Conseil Départemental,



O. AMRANE

Reçu en Préfecture, le

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Départemental, compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

A PRIVAS, le
Le Président du Conseil Départemental,



O. AMRANE

ALLEFRESDE L. 	BOSCH E. 	BOURJAT L. 	COSTE C. 
DALVERNY J. 	DUBOIS S. 	DUCHAMP C. 	GAUCHER S. 
GENEST S. 	MAISONNAT P. 	MALFOY C. 	MEYER J.Y. 
OLLIVIER M. 	PEVERELLI O. 	PHILIPPE R. 	REYNAUD C. 
RICHIOUD I. 	RIEU FROMENTIN F. 	ROCHE B. 	SAULIGNAC H. 
SERRE L. 	SICOIT-ILIOZER J. 	TERRASSE P. 	UGHETTO L. 
VALLON J.P. 	VIGNAL C. 	VILLEMAGNE M. 	

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE PRIVAS

N° SIRET : 220 700 017 001 91

BUDGET : 02 FOYER DE L'ENFANCE

M22

PROJET DE BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2023

EXPLOITATION : DEPENSES
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
ACHATS							
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	8 638,63	9 000,00		10 000,00	10 000,00	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	24 605,28	25 000,00		123 000,00	123 000,00	
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	11 550,00	11 550,00		25 000,00	25 000,00	
60623	FOURNITURES D'ATELIER	8 683,86	9 000,00		9 000,00	9 000,00	
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 432,95	2 500,00		2 500,00	2 500,00	
60625	FOURNITIURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	4 557,46	4 500,00		4 500,00	4 500,00	
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	19 269,87	24 000,00		24 000,00	24 000,00	
6063	ALIMENTATION	74 714,60	80 000,00		95 000,00	95 000,00	
6066	FOURNITURES MEDICALES	5 284,19	5 500,00		5 000,00	5 000,00	
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	2 427,12	2 500,00		4 000,00	4 000,00	
SERVICES EXTERIEURS							
61118	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICAL	12 043,99	12 000,00		10 000,00	10 000,00	
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	2 397,15	2 500,00		4 500,00	4 500,00	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
62428	AUTRES TRANSPORTS D'USAGERS	3 873,20	3 000,00		5 000,00	5 000,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 766,23	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	1 654,50	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	7 924,00	5 000,00		3 000,00	3 000,00	
6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	1 558,04	1 550,00		3 000,00	3 000,00	
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	344,04	2 000,00		1 000,00	1 000,00	
6288	AUTRES PRESTATIONS	2 451,88	2 900,00		3 000,00	3 000,00	
TOTAL GROUPE I		196 176,99	205 000,00		334 000,00	334 000,00	

EXPLOITATION : DEPENSES
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)	
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)			Total (5)=(3)+(4)
62113 PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	78 409,70	78 400,00		80 000,00	80 000,00		
6331 VERSEMENT MOBILITE	6 224,00	6 500,00		7 020,00	7 020,00		
6332 ALLOCATION LOGEMENT	5 190,00	5 000,00		5 400,00	5 400,00		
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	41 630,57	42 650,00		56 080,00	56 080,00		
6336 COTISATION AU FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	8 240,00	8 000,00		8 640,00	8 640,00		
64111 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE- REMUNERATION PRINCIPALE	762 171,51	765 000,00		904 500,00	904 500,00		
64112 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE- NBI SUPPLEMENT FAMILIAL INDEMNITE DE RESIDENCE	41 112,00	42 000,00		45 360,00	45 360,00		
64113 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE - PRIME DE SERVICE	54 784,26	55 000,00		59 400,00	59 400,00		
641181 GRATIFICATION DES STAGIAIRES	7 592,34	7 500,00		13 500,00	13 500,00		
641184 Autres indemnités- autres				5 400,00	5 400,00		
641188 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRES	167 321,02	223 000,00		240 840,00	240 840,00		
64131 PERSONEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	258 636,94	259 500,00		286 200,00	286 200,00		
64138 PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - AUTRES INDEMNITES	16 946,74						
641384 Autres indemnités- indem inflation				3 240,00	3 240,00		
641388 Autres indemnités- autres		32 000,00		37 680,00	37 680,00		
64511 COTISATIONS A L'URSSAF	207 211,00	201 950,00		218 106,00	218 106,00		
64513 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	13 482,00	13 500,00		14 580,00	14 580,00		
64514 COTISATIONS A L'ASSEDIC	13 228,00	15 000,00		16 200,00	16 200,00		
64515 COTISATIONS A LA CNRACL	230 773,92	230 000,00		248 400,00	248 400,00		
64518 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		1 000,00		1 080,00	1 080,00		
6488 AUTRES CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	32 858,67	34 000,00		36 720,00	36 720,00		
TOTAL GROUPE II	1 945 812,67	2 020 000,00		2 288 346,00	2 288 346,00		

EXPLOITATION : DEPENSES
GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
				(3)	(4)	(5)=(3)+(4)		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	40 980,89	44 000,00		45 000,00	45 000,00		
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	1 409,75	7 000,00		3 500,00	3 500,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	20 099,01	21 000,00		35 000,00	35 000,00		
61558	ENTRETIEN BIENS MOBILIERES	1 312,67	2 990,00		2 000,00	2 000,00		
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 644,00	2 000,00		6 000,00	6 000,00		
61568	MAINTENANCE AUTRES		1 000,00		1 000,00	1 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 555,58	3 000,00		4 000,00	4 000,00		
6184	CONCOURS DIVERS	330,00	200,00		1 000,00	1 000,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	25,85	100,00		100,00	100,00		
63513	IMPOTS DIRECTS - AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 473,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6582	PECULE	2 730,20	3 100,00		3 100,00	3 100,00		
6587	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE		100,00		100,00	100,00		
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2,18	10,00		10,00	10,00		
CHARGES FINANCIERES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 342,96	2 000,00		2 000,00	2 000,00		
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES							
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	216 416,33	222 000,00		227 200,00	227 200,00		
TOTAL GROUPE III		292 322,42	312 000,00		333 510,00	333 510,00		
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		2 434 312,08	2 537 000,00		2 955 856,00	2 955 856,00		
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	DEFICIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 434 312,08	2 537 000,00		2 955 856,00	2 955 856,00		

EXPLOITATION : RECETTES
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
			(3)	(4)	(5)=(3)+(4)		
7328 AUTRES MODES DE TARIFICATION ETAT	242 520,00	300 000,00		250 000,00	250 000,00		
73331 DOTATION GLOBALE	1 577 562,00	1 927 562,00		2 448 396,00	2 448 396,00		
73332 PRIX JOURNEE SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE	3 828,00	101 438,00		50 000,00	50 000,00		
TOTAL GROUPE I	1 823 910,00	2 329 000,00		2 748 396,00	2 748 396,00		

EXPLOITATION : RECETTES
GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
PRODUITS FINANCIERS							
761	PRODUITS DE PARTICIPATION	891,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		2 000,00		2 000,00	2 000,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
773	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	10,08					
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF						
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	177 512,22	178 000,00		177 600,00	177 600,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 077,70	7 000,00		7 000,00	7 000,00	
AUTRES PRODUITS							
TOTAL GROUPE III		183 491,00	188 000,00		187 600,00	187 600,00	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		2 020 955,36	2 537 000,00		2 955 856,00	2 955 856,00	
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE						
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 020 955,36	2 537 000,00		2 955 856,00	2 955 856,00	

INVESTISSEMENT : DEPENSES**Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
1392 COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	177 512,22	178 000,00		177 600,00	177 600,00		
TOTAL	177 512,22	178 000,00		177 600,00	177 600,00		

INVESTISSEMENT : DEPENSES**Chapitre: 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET PROCEDES, DROITS	2 964,07	3 000,00		10 000,00	10 000,00		
TOTAL	2 964,07	3 000,00		10 000,00	10 000,00		

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
2131	BATIMENTS	41 654,36	31 500,00		100 800,00	100 800,00	
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE	1 021,86	500,00		500,00	500,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 995,26	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
2184	MOBILIER	4 360,25	2 000,00		7 000,00	7 000,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 179,53	2 000,00		7 000,00	7 000,00	
TOTAL		62 211,26	41 000,00		120 300,00	120 300,00	

INVESTISSEMENT : DEPENSES**Chapitre: 481 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL							

INVESTISSEMENT : DEPENSES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	242 687,55	222 000,00		307 900,00	307 900,00		
	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE							
003 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	242 687,55	222 000,00		307 900,00	307 900,00		

INVESTISSEMENT : RECETTES**Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
1312 COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS				80 700,00	80 700,00		
TOTAL				80 700,00	80 700,00		

INVESTISSEMENT : RECETTES
Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
2131 BATIMENTS							
TOTAL							

INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre: 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
2805				3 000,00	3 000,00		
2812							
	124,00			200,00	200,00		
28131							
28135	189 510,00	222 000,00		196 300,00	196 300,00		
28154							
28181	4 288,00			4 300,00	4 300,00		
28182	1 044,22			900,00	900,00		
28181							
	73,00			100,00	100,00		
28182	2 154,29			1 600,00	1 600,00		
28183							
	3 247,12			5 100,00	5 100,00		
28184	11 692,70			10 800,00	10 800,00		
28188							
	4 283,00			4 900,00	4 900,00		
TOTAL	216 416,33	222 000,00		227 200,00	227 200,00		

INVESTISSEMENT : RECETTES**Chapitre: 481 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL							

INVESTISSEMENT : RECETTES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	216 416,33	222 000,00		307 900,00	307 900,00		
	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE							
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	216 416,33	222 000,00		307 900,00	307 900,00		

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 32.8

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE BASE
DEPARTEMENTALE DE SALAVAS**

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-205533-BF-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Base de Salavas - Budget annexe 05 – BP 2023

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2023 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 9 décembre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe de la Base de Salavas s'élève à : 5 179 000 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2023 s'élève à : 0 €

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

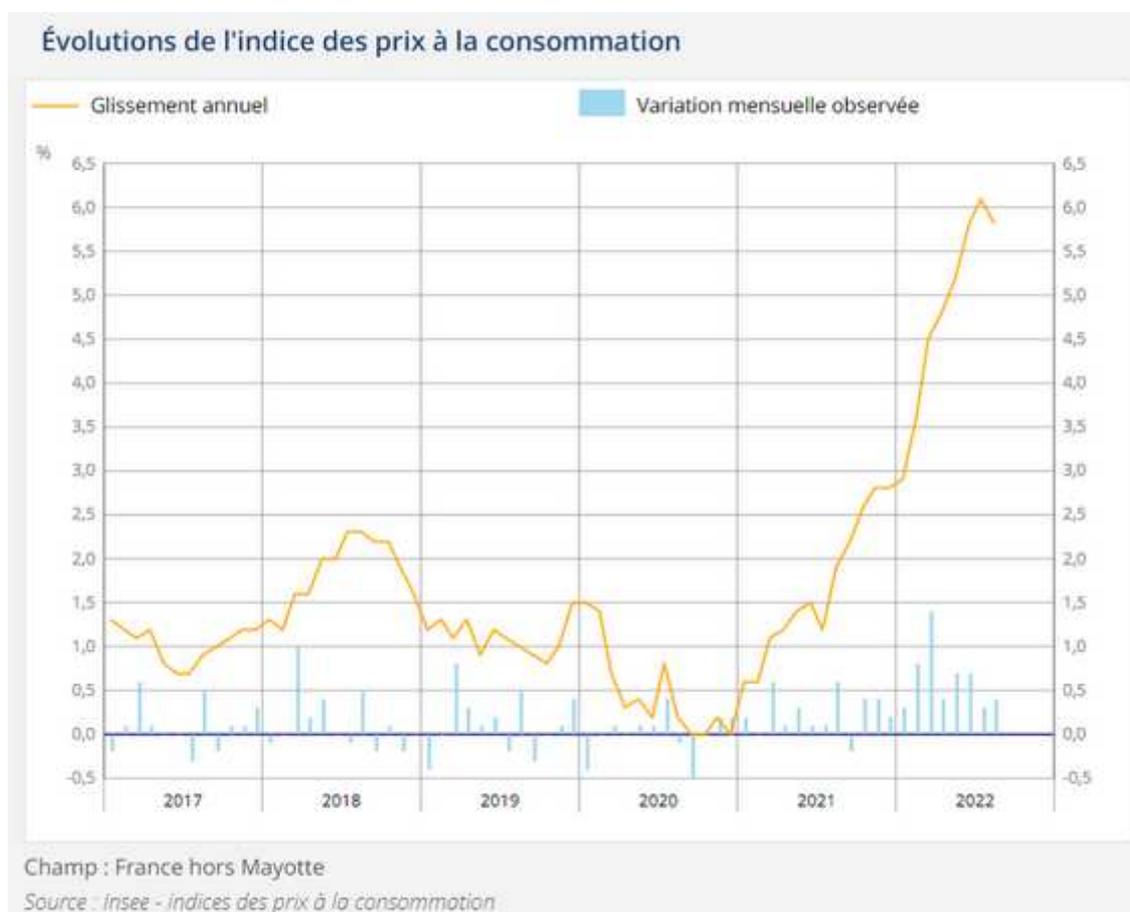
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

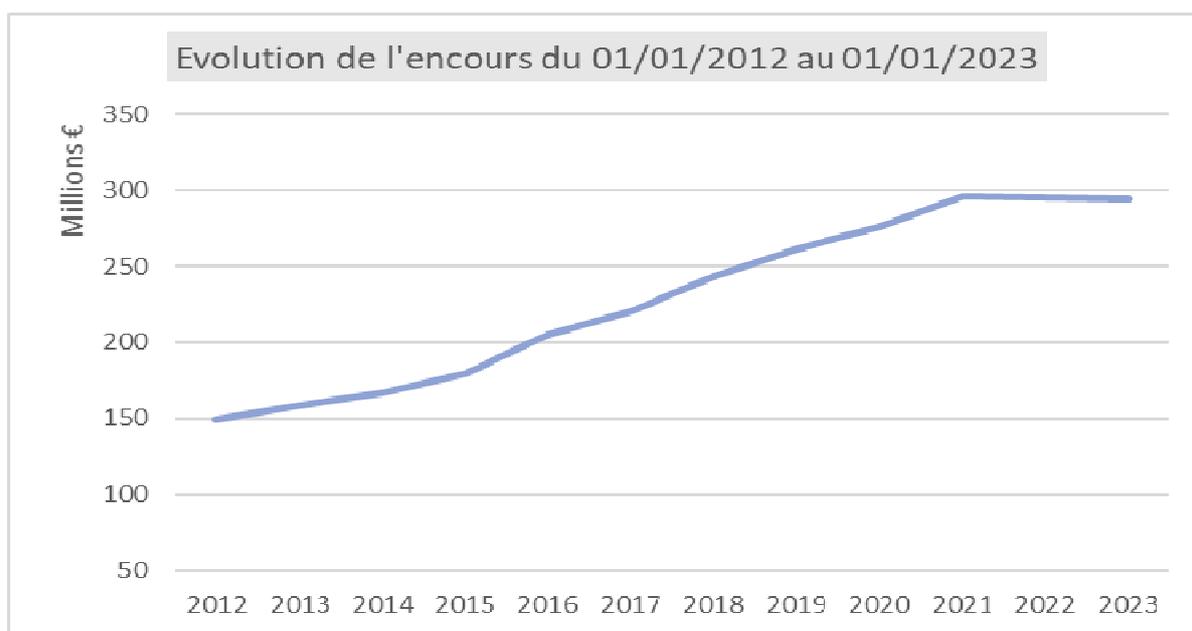
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 34 dont 5 pouvoirs

Vote : 34

ARRETE – SIGNATURE

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE BASE DE SALAVAS**

Date de convocation : le 22/11/2022

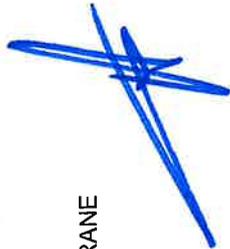
Délibéré par le Conseil Départemental,
A PRIVAS, le 09/12/2022

Présenté par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche

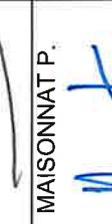
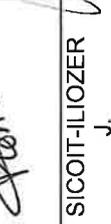
A PRIVAS, le 25/11/2022

Le Président du Conseil Départemental,

O. AMRANE



Les Membres du Conseil Départemental

ALLEFRESDE L. 	BOSC E. 	BOURJAT L. 	COSTE C. 
DALVERNY J. 	DUBOIS S. 	DUCHAMP C. 	GAUCHER S. 
GENEST S. 	MAISONNAT P. 	MALFOY C. 	MEYER J.Y. 
OLLIVIER M. 	PEVERELLI O. 	PHILIPPE R. 	REYNAUD C. 
RICHIOUD I. 	RIEU FROMENTIN F. 	ROCHE B. 	SAULIGNACH H. 
SERRE L. 	SICOIT-ILIOZER J. 	TERRASSE P. 	UGHETTO L. 
VALLON J.P. 	VIGNAL C. 	VILLEMAGNE M. 	

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre: 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204948-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale

- Vu la troisième partie du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 3312-1 et L 3312-4, ainsi que son article R 3312-3,
- Vu l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements, et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2023 – Budget Principal - Autorisations pluriannuelles (AP et AE)

Approuve l'inscription des autorisations de programme et d'engagement suivant l'annexe jointe.

Signé, Le Président du Conseil Départemental,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

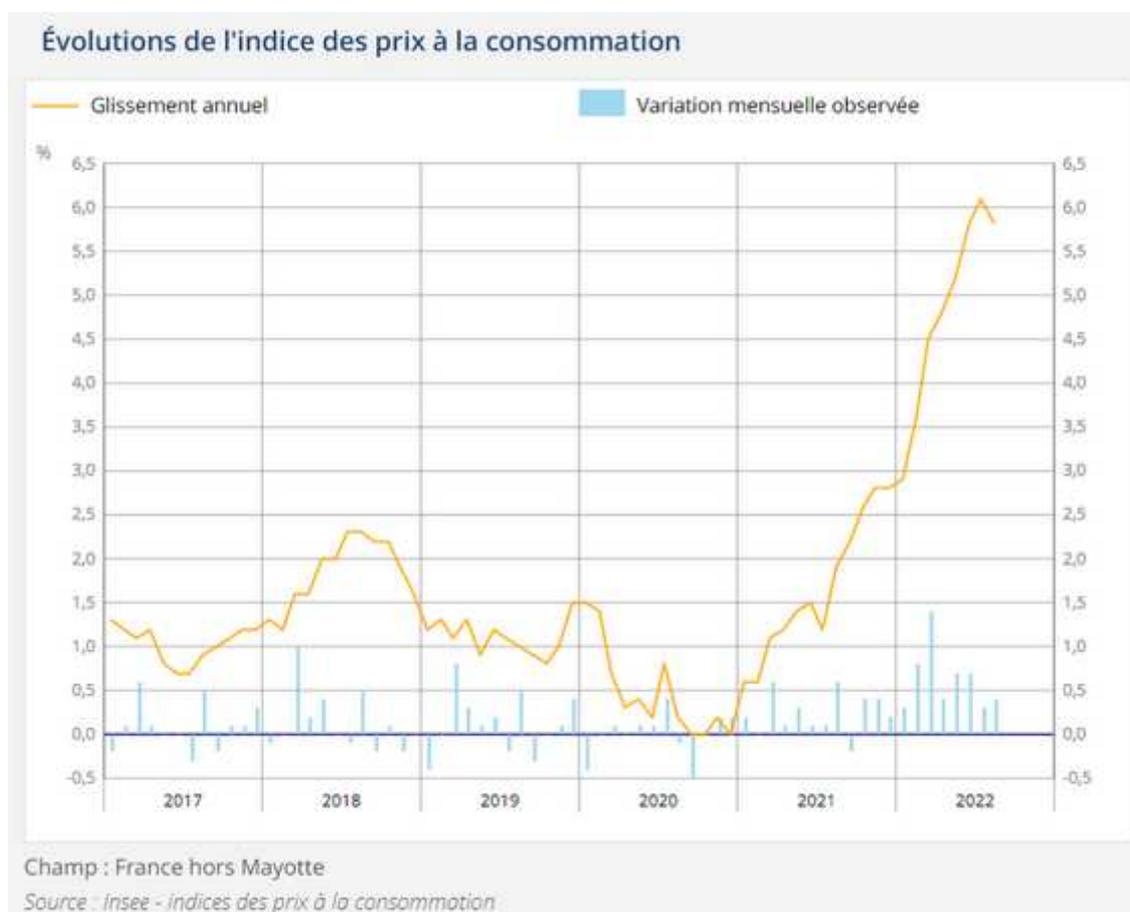
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

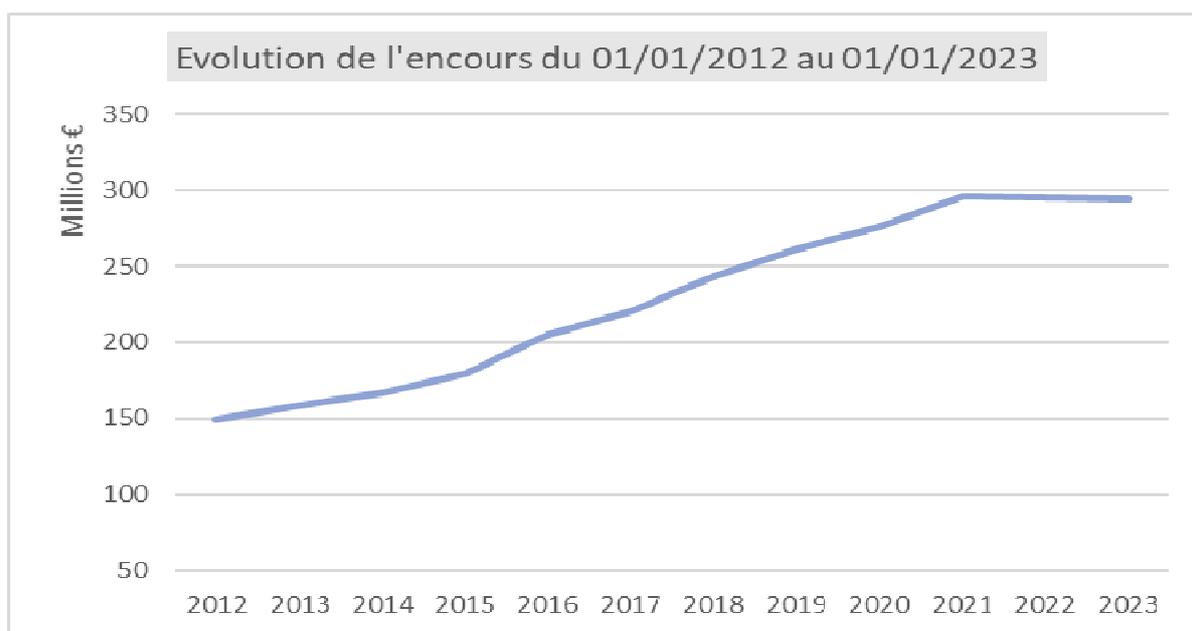
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

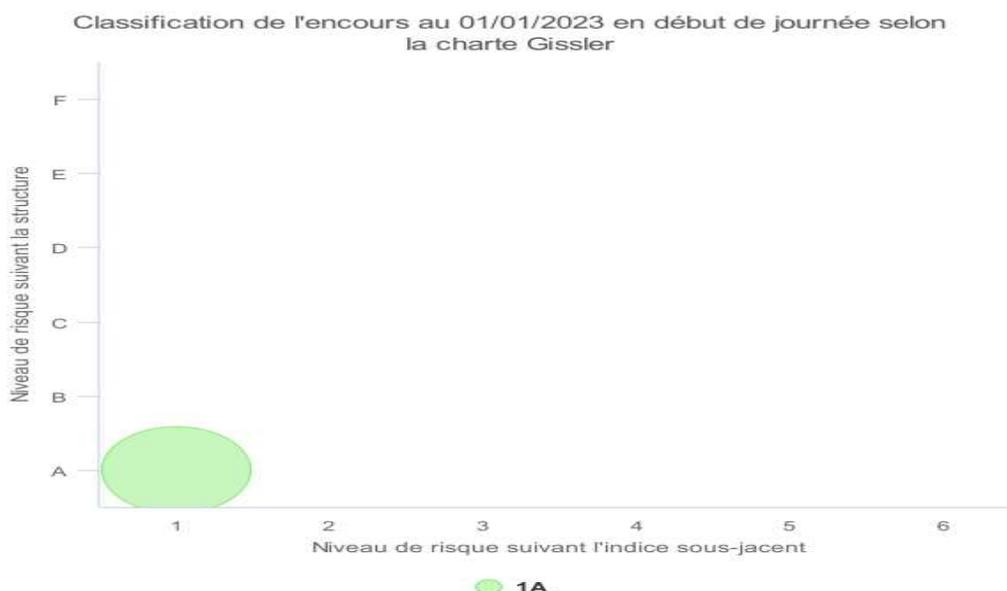
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	585 596 704,98	76 457 569,00	662 054 273,98	397 533 470,43	70 100 617,44	71 526 620,95	110 279 075,69
D AIDECOLL 2022/2 AP LIGNE FERROVIERE DUNIERS ST AGREVE 2022	100 000,00	0,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
D NOSPATRIM 2023/1 AAP RESTAURATION PATRIMOINES CULTURELS	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	90 444,00	29 556,00	0,00
D BATACCESS 2017/1 ACCESSIBILITE HANDICAP/BAT	453 824,26	0,00	453 824,26	373 824,19	80 000,00	0,00	0,07
D COLACCESS 2017/1 ACCESSIBILITE HANDICAPES DANS LES COLLEGES	527 224,63	0,00	527 224,63	527 224,63	0,00	0,00	0,00
D MUSACQUI 2022/1 ACQUISITION COLLECTIONS	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
D MUSACQUI 2020/1 ACQUISITION COLLECTIONS MUSEAL	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2021/3 ACQUISITION DEFIBRILLATEURS COLLEGES	35 000,00	0,00	35 000,00	23 292,00	0,00	11 708,00	0,00
D TERRAIN 2022/1 ACQUISITION FONCIERE	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
D MAT/MOB 2018/2 ACQUISITION MATERIEL ATELIER 2018-2020	241 750,30	0,00	241 750,30	240 906,09	844,21	0,00	0,00
D MAT/MOB 2021/2 ACQUISITION MATERIEL ATELIER 2021-2023	200 552,40	0,00	200 552,40	126 889,74	73 662,66	0,00	0,00
D MAT/MOB 2022/1 ACQUISITION MATERIEL CONTRAT ASE PMI	25 000,00	17 000,00	42 000,00	25 000,00	17 000,00	0,00	0,00
D MAT/MOB 2021/3 ACQUISITION MATERIEL CULTURE	70 877,00	3 500,00	74 377,00	55 376,01	19 000,99	0,00	0,00
D MAT/MOB 2021/1 ACQUISITION MATERIEL MOBILIER 2021-2023	519 680,28	0,00	519 680,28	319 067,66	200 612,62	0,00	0,00
D TERRAIN 2018/1 ACQUISITION TERRAINS	32 400,00	44 000,00	76 400,00	30 400,00	46 000,00	0,00	0,00
D ENS 2018/1 ACQUISITION TERRAINS ENS	1 747 000,00	1 450 000,00	3 197 000,00	1 564 067,17	1 450 000,00	182 932,83	0,00
D VEHICULES 2021/1 ACQUISITION VEHICULES & ENGINES 2021-2023	845 000,00	80 000,00	925 000,00	368 368,74	420 000,00	136 631,26	0,00
D VOIRMATTEC 2022/1 ACQUISITION VEHICULES ENGINES & MATERIELS TECHNIQUES	10 062 830,00	1 409 698,10	11 472 528,10	0,00	2 440 000,00	3 270 000,00	5 762 528,10
D ENS 2021/6 ACQUISITIONS TERRAINS ENS	761 000,00	0,00	761 000,00	353 165,26	16 000,00	391 834,74	0,00
D LOGMTHLM 2021/1 AIDE INVEST ARDECHE HABITAT PA	802 434,00	0,00	802 434,00	388 434,00	0,00	0,00	0,00
D EQUIPSOCIO 2021/1 AIDE INVESTISSEMENT EQUIPEMENT	32 400,00	0,00	32 400,00	12 900,00	19 500,00	0,00	0,00
D EQUIPSOCIO 2022/1 AIDE INVESTISSEMENT EQUIPEMENT	32 400,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D EQUIPSOCIO 2019/1 AIDE INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS	32 400,00	0,00	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00
D EQUIPSOCIO 2020/1 AIDE INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS	32 400,00	0,00	32 400,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRAMGT 2017/1 AMENAGEMENT ETUDES VOIRIE	4 750 000,00	0,00	4 750 000,00	1 760 118,28	370 000,00	1 019 881,72	1 600 000,00
D VOIRAMGT 2019/1 AMENAGEMENT TIERS	10 060 000,00	0,00	10 060 000,00	1 134 001,82	200 000,00	2 525 998,18	6 200 000,00
D VOIRAMGT 2017/2 AMENAGEMENT TRAVAUX DE VOIRIE	53 017 000,00	0,00	53 017 000,00	35 736 976,38	4 260 000,00	2 020 023,62	11 000 000,00
D EQUIPSOCIO 2023/1 AP AAP INVESTISSEMENT ASSOCIATIF	0,00	203 500,00	203 500,00	0,00	203 500,00	0,00	0,00
D HYDROECO 2022/1 AP ACTIONS HYDROECONOMES 2022	150 000,00	0,00	150 000,00	50 000,00	0,00	0,00	100 000,00
D HYDROECO 2023/1 AP ACTIONS HYDROECONOMES 2023	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	132 837,21	17 162,79	0,00
D DEVECO 2023/1 AP AIDE IMMO 2023	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	210 000,00	60 000,00	30 000,00
D DEVECO 2021/1 AP AIDE IMMO AGRO 2021	523 948,70	0,00	523 948,70	313 049,74	210 898,96	0,00	0,00
D DEVECO 2022/1 AP AIDE IMMO AGRO 2022	350 000,00	0,00	350 000,00	105 000,00	206 829,55	38 170,45	0,00
D AIDECOLL 2022/1 AP AIDES COLLECTIVITES PA 22 23	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D ALEACLIM 2022/1 AP ALEAS CLIMATIQUES 2022	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
D ALEACLIM 2023/1 AP ALEAS CLIMATIQUES 2023	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ARDECHE - 52 BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ENS 2023/5 AP ATOUT NATURE PA 23-26	0,00	440 000,00	440 000,00	0,00	40 000,00	71 400,00	328 600,00
D ATOUTRURAL 2023/1 AP ATOUT RURALITE COMMUNES 2023	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	1 500 000,00	2 500 000,00	1 000 000,00
D ATOUTRURAL 2023/3 AP ATOUT RURALITE EPCI PA 23-2	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 400 000,00	1 600 000,00
D ATOUTRURAL 2023/2 AP ATOUT RURALITE SYND EAU 2023	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	250 000,00	200 000,00	50 000,00
D CFM 2021/1 AP CFM INVESTISSEMENT 2021	192 808,00	0,00	192 808,00	192 808,00	0,00	0,00	0,00
D ENS 2021/2 AP CONVENTION ARDECHE NATURE 2021	27 081,50	0,00	27 081,50	6 500,00	20 581,50	0,00	0,00
D ENS 2019/1 AP CONVENTION ARDECHE NATURE PA 19-21	20 900,00	0,00	20 900,00	20 900,00	0,00	0,00	0,00
D ENS 2020/2 AP CONVENTION ARDECHE NATURE PA 20-21	45 287,32	0,00	45 287,32	43 074,05	2 213,27	0,00	0,00
D ENS 2018/2 AP CONVENTION ARDECHE NATURE PA 2018-20	188 500,59	0,00	188 500,59	183 317,49	5 183,10	0,00	0,00
D FICS 2021/1 AP FONDS INV CULTUREL SOBRIETE	85 000,00	0,00	85 000,00	77 293,00	0,00	0,00	0,00
D CFM 2023/3 AP MOD CFM INVEST 2023 2025	0,00	630 000,00	630 000,00	0,00	204 600,00	215 400,00	210 000,00
D CFM 2022/1 AP MOD CFM INVESTISSEMENT 2022	220 000,00	0,00	220 000,00	89 920,00	130 080,00	0,00	0,00
D ENS 2023/4 AP MOD ENS INVEST 2023	0,00	255 000,00	255 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	55 000,00
D ENS 2022/1 AP MOD ENS INVESTISSEMENT 2022	215 000,00	0,00	215 000,00	57 955,95	100 000,00	57 044,05	0,00
D ENS 2021/1 AP MOD INVEST ENS 2021	75 471,25	0,00	75 471,25	74 769,73	0,00	0,00	0,00
D COLPRIVEQU 2021/2 AP PURIFICATEURS COLLEGES PRIVES	52 000,00	0,00	52 000,00	27 201,63	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2021/4 AP PURIFICATEURS COLLEGES PUBLICS	96 000,00	0,00	96 000,00	94 597,08	0,00	0,00	0,00
D SANTE 2021/1 AP SANTE	235 356,00	0,00	235 356,00	108 514,00	5 694,00	121 148,00	0,00
D SATESE2607 2023/2 AP SATESE 2607 2023	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	3 250,00	3 250,00	0,00
D SATESE2607 2022/1 AP SATESE2607 2022	6 300,00	0,00	6 300,00	3 150,00	3 150,00	0,00	0,00
D AGRISOCIAL 2021/3 AP SOLIDARITE ALEAS CLIM 2021-2022	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
D AGRIFORET 2023/2 AP SUBV HPSN AGRI AGRO FORET PA 23 27	0,00	2 350 000,00	2 350 000,00	0,00	94 000,00	329 000,00	1 927 000,00
D AGRIFORET 2022/1 AP SUBV INVEST AGRI FORET 2022	730 000,00	0,00	730 000,00	110 000,00	328 000,00	200 000,00	92 000,00
D AGRIFORET 2023/1 AP SUBV PSN AGRI AGRO FORET PA 23 27	0,00	3 350 000,00	3 350 000,00	0,00	214 000,00	469 000,00	2 667 000,00
D CFM 2023/4 AP SUBV SDIS CFM 2023	0,00	16 350,00	16 350,00	0,00	16 350,00	0,00	0,00
D SPORTDIV 2022/1 AP SUBV SIGNALTIQUE RANDO 22 24	150 000,00	0,00	150 000,00	7 118,61	0,00	0,00	0,00
D AGRIFORET 2021/1 AP SUBVENTION INVESTISSEMENT AGRICULTURE FORET 2021	584 666,47	0,00	584 666,47	334 135,18	200 000,00	50 531,29	0,00
D ENS 2022/2 AP SUBVENTION PNR OGS 2022	120 000,00	0,00	120 000,00	13 355,00	20 000,00	0,00	86 645,00
D CFM 2022/2 AP SUBVENTION SDIS CFM 2022	12 350,00	0,00	12 350,00	12 350,00	0,00	0,00	0,00
D SMA 2022/1 AP SUBVENTION SMA BAUZON 2022	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	150 000,00	200 000,00	500 000,00	450 000,00
D NTIC 2018/1 APPEL A PROJETS TIERS LIEUX INNOVANTS	88 847,00	0,00	88 847,00	66 627,99	0,00	0,00	0,00
D TERREDEAU 2015/1 ARDECHE TERRE D EAU 2015-2017	13 097 095,00	0,00	13 097 095,00	13 054 559,21	42 535,79	0,00	0,00
D BATDPTRVX 2023/1 BATIMENTS DEPARTEMENT TRAVAUX	0,00	266 000,00	266 000,00	0,00	266 000,00	0,00	0,00
D BATDPTRVX 2019/1 BATIMENTS DEPARTEMENT TRAVAUX PLAN CANICULE	133 990,55	0,00	133 990,55	133 990,55	0,00	0,00	0,00
D BATDPTRVX 2018/1 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX	762 152,00	0,00	762 152,00	737 152,00	0,00	0,00	0,00
D BATDPTRVX 2021/1 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX	210 000,00	25 000,00	235 000,00	172 000,00	63 000,00	0,00	0,00
D VOIRSUBDI 2018/1 CENTRE D EXPLOITATION DES ROUTES SOYONS	1 390 189,67	0,00	1 390 189,67	1 390 189,67	0,00	0,00	0,00
D CMS 2019/1 CENTRES MEDICO SOCIAUX	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	2 300 000,00
D CMS 2023/1 CENTRES MEDICO SOCIAUX	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
D CMS 2018/1 CENTRES MEDICO-SOCIAUX	272 000,00	0,00	272 000,00	247 000,00	25 000,00	0,00	0,00
D CMS 2021/1 CENTRES MEDICO-SOCIAUX	1 206 000,00	0,00	1 206 000,00	0,00	1 206 000,00	0,00	0,00
D CITEMIXTE 2023/2 CHAUFFAGE URBAIN LE CHEYLARD	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	13 000,00	15 000,00	132 000,00
D CITEMIXTE 2018/1 CITES MIXTES	264 156,23	0,00	264 156,23	264 156,23	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D CITEMIXTE 2021/1 CITES MIXTES	43 812,49	0,00	43 812,49	43 812,49	0,00	0,00	0,00
D CITEMIXTE 2022/1 CITES MIXTES	70 411,11	0,00	70 411,11	70 411,11	0,00	0,00	0,00
D CITEMIXTE 2023/1 CITES MIXTES	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2023/1 COLL EGES PUBLICS MOBILIER MATERIEL	0,00	222 000,00	222 000,00	0,00	222 000,00	0,00	0,00
D COLLECTION 2013/1 COLLECTIONS ARTOTHEQUE	48 000,00	0,00	48 000,00	46 284,70	0,00	0,00	0,00
D MUSCOLL 2021/1 COLLECTIONS ETUDE PRESENTATION ET RESTAURATION	5 516,00	0,00	5 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D MUSCOLL 2022/1 COLLECTIONS ETUDE PRESENTATION RESTAURATION	30 000,00	17 000,00	47 000,00	30 000,00	17 000,00	0,00	0,00
D COLPUBOP 2022/1 COLLEGE JASTRE PLATEAU SPORTIF	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2021/2 COLLEGE JOYEUSE	195 500,00	0,00	195 500,00	195 500,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2017/2 COLLEGE LES PERRIERES	318 851,60	0,00	318 851,60	318 156,61	0,00	0,00	0,00
D COLPRIVEQU 2023/1 COLLEGES PRIVES EQUIPEMENG	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
D COLPRIVEQU 2022/1 COLLEGES PRIVES EQUIPEMENT	701 504,00	0,00	701 504,00	701 504,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBETUD 2017/1 COLLEGES PUBLICS ETUDES	133 798,42	30 000,00	163 798,42	123 798,42	40 000,00	0,00	0,00
D COLPUBINFO 2019/1 COLLEGES PUBLICS INFORMATIQUE	762 535,08	0,00	762 535,08	758 371,71	0,00	0,00	0,00
D COLPUBINFO 2020/1 COLLEGES PUBLICS INFORMATIQUE	787 464,82	0,00	787 464,82	783 940,10	0,00	0,00	0,00
D COLPUBINFO 2021/1 COLLEGES PUBLICS INFORMATIQUE	760 000,00	0,00	760 000,00	759 487,31	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2017/4 COLLEGES PUBLICS MOBILIER MATERIEL	463 471,60	0,00	463 471,60	463 471,60	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2021/5 COLLEGES PUBLICS MOBILIER MATERIEL	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2021/1 COLLEGES PUBLICS MOBILIER MATERIEL 2021-2023	420 000,00	50 000,00	470 000,00	282 770,61	187 229,39	0,00	0,00
D COLPUBTRVX 2018/1 COLLEGES PUBLICS TRAVAUX	2 297 000,00	0,00	2 297 000,00	2 297 000,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBTRVX 2021/1 COLLEGES PUBLICS TRAVAUX	617 000,00	0,00	617 000,00	317 000,00	300 000,00	0,00	0,00
D COLPUBTRVX 2023/1 COLLEGES PUBLICS TRAVAUX	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
D COLRENOVTH 2021/1 COLLEGES RENOVATION ENERGETIQUE	18 808 000,00	0,00	18 808 000,00	588 000,00	2 250 000,00	3 240 000,00	12 730 000,00
D COLPUBINFO 2022/1 COLPUBINFO	678 500,00	0,00	678 500,00	678 500,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBINFO 2023/1 COLPUBINFO	0,00	678 500,00	678 500,00	0,00	678 500,00	0,00	0,00
D ENS 2014/10 COMBE D ARC	15 747 000,00	0,00	15 747 000,00	4 534 614,24	1 850 000,00	4 362 385,76	5 000 000,00
D COLPUBOP 2017/2 CONSTRUCTION COLLEGE BEAUME DROBIE	11 400 000,00	0,00	11 400 000,00	11 400 000,00	0,00	0,00	0,00
D ENSEIGNSUP 2018/1 CPER ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	330 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00
D CRECHES 2021/1 CRECHES HALTE GARDERIE	10 000,00	0,00	10 000,00	1 150,00	0,00	0,00	0,00
D CRECHES 2022/1 CRECHES HALTE GARDERIE	10 000,00	0,00	10 000,00	2 650,00	0,00	0,00	0,00
D CRECHES 2023/1 CRECHES HALTE GARDERIE	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
D RN 2012/1 DEVIATION LE TEIL	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	10 900 000,00	0,00	0,00	0,00
D BATDPTOP 2015/1 DIVERS OPERATIONS BATIMENTS	5 079 995,68	0,00	5 079 995,68	5 079 995,68	0,00	0,00	0,00
D BATDPTOP 2019/1 DIVERS OPERATIONS BATIMENTS	378 155,00	0,00	378 155,00	90 117,00	238 038,00	50 000,00	0,00
D COLPUBOP 2011/1 DIVERS OPERATIONS COLLEGES	34 764 600,19	0,00	34 764 600,19	33 854 600,19	910 000,00	0,00	0,00
D COLPUBOP 2015/1 DIVERS OPERATIONS COLLEGES	17 870 000,00	0,00	17 870 000,00	17 220 000,00	650 000,00	0,00	0,00
D COLPUBOP 2017/1 DIVERS OPERATIONS COLLEGES	3 680 000,00	0,00	3 680 000,00	3 680 000,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBOP 2018/1 DIVERS OPERATIONS COLLEGES	4 430 000,00	0,00	4 430 000,00	4 330 000,00	100 000,00	0,00	0,00
D COLPUBOP 2020/1 DIVERS OPERATIONS COLLEGES	7 200 000,00	4 000 000,00	11 200 000,00	20 000,00	200 000,00	1 000 000,00	9 980 000,00
D BATDPTOP 2016/2 DIVERSES OPERATIONS BATIMENTS	7 403 000,00	0,00	7 403 000,00	5 748 978,51	1 087 286,60	566 734,89	0,00
D COLPUBOP 2021/1 DIVERSES OPERATIONS COLLEGES	700 000,00	0,00	700 000,00	100 000,00	500 000,00	100 000,00	0,00
D ARCHIVES 2022/1 DOCUMENTS ET LOCAUX D ARCHIVES	122 500,00	113 000,00	235 500,00	122 500,00	113 000,00	0,00	0,00
D ARCHIVES 2020/1 DOCUMENTS ET LOCAUX D ARCHIVES	128 852,00	0,00	128 852,00	128 697,93	0,00	0,00	0,00
D ARCHIVES 2021/1 DOCUMENTS ET LOCAUX D ARCHIVES	118 000,00	0,00	118 000,00	117 670,94	0,00	0,00	0,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ARDECHE - 52 BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D BATETUDE 2014/1 ETUDES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	145 000,00	20 000,00	165 000,00	145 000,00	20 000,00	0,00	0,00
D MUSCNSRV 2020/1 ETUDES DE CONSERVATION	3 772,00	0,00	3 772,00	3 444,00	0,00	0,00	0,00
D MUSCNSRV 2021/1 ETUDES DE CONSERVATION	2 465,01	0,00	2 465,01	1 740,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2019/2 EXTENSION COLLEGES LE POUZIN ET LA VOULTE	227 700,00	13 989,26	241 689,26	227 689,26	14 000,00	0,00	0,00
D FADEA 2015/1 FADEA SUBVENTION INVESTISSEMENT PA 2015-2017	898 170,09	0,00	898 170,09	898 170,09	0,00	0,00	0,00
D INGEFINANC 2017/1 FINANCEMENT ENTREPRISES	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00
D COLLECTION 2021/1 FONDS ARTOTHEQUE	6 500,00	0,00	6 500,00	5 770,08	0,00	0,00	0,00
D FDAI 2020/1 FONDS DEPARTEMENTAL D AIDE A L IMMOBILIER	245 732,00	0,00	245 732,00	218 460,51	27 271,49	0,00	0,00
D FONDSDOCS 2020/1 FONDS DOCUMENTAIRES	240 000,00	0,00	240 000,00	211 608,70	0,00	0,00	0,00
D FONDSDOCS 2021/1 FONDS DOCUMENTAIRES	240 000,00	0,00	240 000,00	215 241,10	0,00	0,00	0,00
D FONDSDOCS 2022/1 FONDS DOCUMENTAIRES	230 240,00	210 000,00	440 240,00	230 240,00	210 000,00	0,00	0,00
D CULTFIPA 2020/1 FONDS INNOVANT PATRIMOINE ARDECHOIS	100 000,00	0,00	100 000,00	85 847,00	2 471,00	11 682,00	0,00
D CULTAAP 2018/1 FONDS INNOVANT PATRIMOINE ARDECHOIS	95 855,00	0,00	95 855,00	95 855,00	0,00	0,00	0,00
D CULTFIPA 2019/1 FONDS INNOVANT PATRIMOINE ARDECHOIS	99 780,00	0,00	99 780,00	99 780,00	0,00	0,00	0,00
D CULTFIPA 2021/1 FONDS INNOVANTS PATRIMOINE ARDECHOIS	99 503,00	0,00	99 503,00	90 136,00	9 367,00	0,00	0,00
D CULTFIPA 2022/1 FONDS INNOVANTS PATRIMOINE ARDECHOIS	45 171,00	0,00	45 171,00	22 585,50	19 585,50	0,00	3 000,00
D GENDARMERI 2018/1 GENDARMERIES	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00
D GENDARMERI 2023/1 GENDARMERIES	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
D EQUIPSOCIO 2015/2 GRANDE TRAVERSEE ARDECHE VTT	42 078,83	0,00	42 078,83	41 898,57	0,00	0,00	0,00
D BATEQUIP 2020/1 GROS EQUIPEMENTS DE BATIMENTS	213 000,00	77 000,00	290 000,00	213 000,00	77 000,00	0,00	0,00
D INFORMATIQ 2022/1 INFORMATIQUE	630 000,00	0,00	630 000,00	585 000,00	45 000,00	0,00	0,00
D INFORMATIQ 2023/1 INFORMATIQUE	0,00	590 400,00	590 400,00	0,00	590 400,00	0,00	0,00
D LOGICIEL 2021/1 LOGICIEL 2021-2023	1 078 000,00	110 000,00	1 188 000,00	989 354,96	198 600,00	45,00	0,00
D LOGICIEL 2015/1 LOGICIELS	2 109 000,00	0,00	2 109 000,00	1 985 577,30	0,00	0,00	0,00
D LOGICIEL 2018/1 LOGICIELS 2018-2020	2 076 370,00	0,00	2 076 370,00	1 778 453,31	25 000,00	272 916,69	0,00
D LOGIRECUR 2022/1 LOGIRECUR MICROSOFT 2022	890 000,00	193 120,74	1 083 120,74	563 120,74	520 000,00	0,00	0,00
D ENS 2019/4 MAINTENANCE BATIMENTS ENS	350 000,00	22 000,00	372 000,00	315 000,00	57 000,00	0,00	0,00
D VOIRMAT 2021/1 MATERIEL ET EQUIPEMENT	56 756,15	0,00	56 756,15	56 756,15	0,00	0,00	0,00
D VOIRMAT 2022/1 MATERIEL ET EQUIPEMENT	90 000,00	0,00	90 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRMAT 2023/1 MATERIEL ET EQUIPEMENT	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	80 000,00	20 000,00	0,00
D INFORMATIQ 2019/1 MATERIEL INFORMATIQUE	1 214 200,00	0,00	1 214 200,00	1 122 218,89	0,00	0,00	0,00
D INFORMATIQ 2020/1 MATERIEL INFORMATIQUE	1 516 038,21	0,00	1 516 038,21	1 272 802,29	202 000,00	41 235,92	0,00
D INFORMATIQ 2021/1 MATERIEL INFORMATIQUE	624 789,69	0,00	624 789,69	616 936,00	0,00	0,00	0,00
D COLPUBMOB 2022/1 MOBILIER COLLEGE SAINT PERAY	50 000,00	10 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
D COLSENGAGE 2019/1 MON COLLEGE S ENGAGE	363 300,00	0,00	363 300,00	255 366,77	0,00	105 313,62	2 619,61
D COLSENGAGE 2019/2 MON COLLEGE S ENGAGE	137 314,82	0,00	137 314,82	137 314,82	0,00	0,00	0,00
D MONUMENTS 2015/1 MONUMENTS HISTORIQUES	249 874,00	0,00	249 874,00	249 874,00	0,00	0,00	0,00
D MONUMENTS 2019/1 MONUMENTS HISTORIQUES	129 766,00	0,00	129 766,00	115 360,39	0,00	0,00	0,00
D MONUMENTS 2020/1 MONUMENTS HISTORIQUES	218 000,00	0,00	218 000,00	175 999,00	6 322,00	35 679,00	0,00
D MONUMENTS 2021/1 MONUMENTS HISTORIQUES	239 996,00	0,00	239 996,00	203 371,50	36 624,50	0,00	0,00
D MONUMENTS 2022/1 MONUMENTS HISTORIQUES	202 567,00	0,00	202 567,00	101 283,50	83 987,00	0,00	17 296,50
D BATINNOV 2023/1 OPERATIONS INNOVATION TECHNIQUE	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
D PASS 2021/1 PASS TERRITOIRES AAP PA21-22	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	1 928 215,93	1 850 000,00	4 470 000,00	1 751 784,07
D PASS 2018/1 PASS TERRITOIRES ARDECHE 18-20	29 605 042,12	0,00	29 605 042,12	25 018 076,07	2 220 000,00	2 366 966,05	0,00
D HYDRAULIQ 2017/1 PETITE HYDRAULIQUE AGRICOLE	63 823,12	0,00	63 823,12	63 823,12	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D BATRENOVTH 2021/1 PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE	8 358 915,79	0,00	8 358 915,79	954 915,78	2 399 000,00	1 395 000,00	3 610 000,01
D FORET 2017/1 PLAN DEPARTEMENTAL FORET	38 928,56	0,00	38 928,56	38 928,56	0,00	0,00	0,00
D SIG 2020/1 PLATEFORME SIG	50 000,00	0,00	50 000,00	21 250,00	5 000,00	23 750,00	0,00
D POINTSHAUT 2017/1 POINTS HAUTS TRAVAUX	100 000,00	170 000,00	270 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	70 000,00
D POINTSHAUT 2023/1 POINTS HAUTS TRAVAUX	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
D ALBA 2016/1 PRESENTATION COLLECTION	45 000,00	0,00	45 000,00	37 619,20	0,00	0,00	0,00
D AGENCE 2017/1 PROGRAMME AGENCE DE L EAU	1 641 528,00	0,00	1 641 528,00	1 641 528,00	0,00	0,00	0,00
D AGENCE 2016/1 PROGRAMME AGENCE EAU	1 696 987,00	0,00	1 696 987,00	1 696 987,00	0,00	0,00	0,00
D ANRU 2018/1 PROGRAMME ANRU LE TEIL	308 000,00	0,00	308 000,00	40 000,00	99 493,10	108 000,00	60 506,90
D SDIS 2020/1 PROGRAMME CIS ET VEHICULES SDIS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	4 973 847,79	2 000 000,00	1 972 743,22	1 053 408,99
D PRGPMI 2022/1 PROGRAMME PMI	322 000,00	0,00	322 000,00	216 000,00	106 000,00	0,00	0,00
D TELMOB 2019/1 PROGRAMME TELEPHONIE MOBILE	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D PILOTSDD 2020/1 PROJET CENTRE SOYONS	429 417,76	0,00	429 417,76	429 417,76	0,00	0,00	0,00
D PILOTSDD 2016/1 PROJETS ARDECHE DURABLE	3 700 607,69	0,00	3 700 607,69	3 700 607,69	0,00	0,00	0,00
D PILOTSDD 2017/1 PROJETS ARDECHE DURABLE	3 084 065,70	0,00	3 084 065,70	3 084 065,70	0,00	0,00	0,00
D BATREHAB 2023/1 REHABILITATION BATIMENTS	0,00	2 850 000,00	2 850 000,00	0,00	50 000,00	400 000,00	2 400 000,00
D VOIRREHAB 2019/1 REHABILITATION TIERS	10 600 000,00	2 200 000,00	12 800 000,00	5 794 614,68	1 250 000,00	1 755 385,32	4 000 000,00
D VOIRREHAB 2017/1 REHABILITATION VOIRIE	153 190 000,00	19 400 000,00	172 590 000,00	118 817 390,92	18 670 000,00	18 722 609,08	16 380 000,00
D COLREHAB 2023/1 REHABILITATIONS COLLEGES	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	3 200 000,00
D BATRELAMP 2023/1 RELAMPING BATIMENTS	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
D COLRELAMP 2023/1 RELAMPING COLLEGES	0,00	260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00
D SATESE2607 2021/1 SATESE2607 2021 INVEST	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
D LOGICIEL 2023/1 SCHEMA DIRECTEUR	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	300 000,00	1 200 000,00	0,00
D NTIC 2014/2 SDAN VOLET INFRASTRUCTURE FTTH	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	17 500 000,00	2 500 000,00	5 000 000,00	0,00
D COLSECURI 2017/1 SECURISATION COLLEGES	4 060 000,00	0,00	4 060 000,00	1 240 393,56	500 000,00	1 050 000,00	1 269 606,44
D CITEMIXTE 2021/2 SECURISATION LARGENTIERE	217 000,00	0,00	217 000,00	0,00	216 174,00	826,00	0,00
D CITEMIXTE 2022/3 SECURISATION LE CHEYLARD	99 425,00	0,00	99 425,00	49 712,50	42 000,00	7 712,50	0,00
D CITEMIXTE 2022/2 SSI LE CHEYLARD	69 128,56	0,00	69 128,56	34 564,28	20 000,00	14 564,28	0,00
D FONCIERACT 2014/1 STRATEGIE DEPARTEMENT FONCIER ACTIVITE	1 263 681,00	0,00	1 263 681,00	1 223 681,00	40 000,00	0,00	0,00
D VOIRSUBDI 2018/2 SUBDIVISIONS BATIMENTS	653 000,00	0,00	653 000,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00
D VOIRSUBDI 2021/1 SUBDIVISIONS BATIMENTS	610 000,00	0,00	610 000,00	290 000,00	150 000,00	170 000,00	0,00
D VOIRSUBDI 2021/2 SUBDIVISIONS BATIMENTS	195 000,00	0,00	195 000,00	95 000,00	100 000,00	0,00	0,00
D VOIRSUBDI 2023/1 SUBDIVISIONS BATIMENTS	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
D VOIRSUBDI 2023/2 SUBDIVISIONS BATIMENTS	0,00	5 860 000,00	5 860 000,00	0,00	510 000,00	1 050 000,00	4 300 000,00
D ENERGIE 2021/6 SUBVENTION ADEME ETUDES	55 000,00	0,00	55 000,00	50 000,00	5 000,00	0,00	0,00
D ENERGIE 2021/5 SUBVENTION ADEME TRAVAUX	1 013 257,00	0,00	1 013 257,00	613 257,00	250 000,00	150 000,00	0,00
D SOCIALPA 2018/1 SUBVENTION EN CAPITAL	3 845 709,00	0,00	3 845 709,00	1 110 329,00	1 319 500,00	145 800,00	1 270 080,00
D SPORTDIV 2019/1 SUBVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS PA 19-21	150 000,00	0,00	150 000,00	47 103,00	0,00	0,00	0,00
D AGRIFORET 2018/1 SUBVENTION INVEST AGRI AGRO FORET PA 18-20	2 658 539,72	0,00	2 658 539,72	2 096 941,07	470 000,00	91 598,65	0,00
D SOCIALPA 2021/1 SUBVENTIONS EN CAPITAL	1 983 291,00	316 709,00	2 300 000,00	0,00	690 000,00	600 000,00	1 010 000,00
D SOCIALPA 2023/1 SUBVENTIONS EN CAPITAL	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	660 000,00	1 540 000,00
D SOCIALPA 2023/2 SUBVENTIONS EN CAPITAL	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	1 140 000,00
D NTIC 2017/2 TELEPHONIE MOBILE PRO 800 SITES	150 000,00	102 000,00	252 000,00	126 000,00	126 000,00	0,00	0,00
D ALBA 2020/1 TERRASSE MUSEE ALBA	110 000,00	0,00	110 000,00	30 000,00	80 000,00	0,00	0,00
D ALBA 2018/1 THEATRE ALBA	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 210 000,00	40 000,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ENS 2015/2 TRAVAUX BATIMENT COMBE D ARC ENS	780 000,00	0,00	780 000,00	700 000,00	80 000,00	0,00	0,00
D INFORMATIQ 2020/2 TRAVAUX MISE EN BOUCLE RESEAUX TERRITOIRES	800 000,00	0,00	800 000,00	150 000,00	100 000,00	200 000,00	350 000,00
D MUSVESTG 2020/1 VESTIGES ETUDE PRESENTATION ET RESTAURATION	21 355,50	0,00	21 355,50	13 000,00	0,00	0,00	0,00
D MUSVESTG 2021/1 VESTIGES ETUDES PRESENTATION ET RESTAURATION	20 851,00	0,00	20 851,00	10 778,00	0,00	0,00	0,00
D MUSVESTG 2022/1 VESTIGES ETUDES PRESENTATION RESTAURATION	28 643,00	36 000,00	64 643,00	28 643,00	36 000,00	0,00	0,00
D VIARHONA 2009/1 VIARHONA	10 345 418,52	0,00	10 345 418,52	10 111 232,26	0,00	0,00	0,00
D VOIRIEPARC 2018/1 VOIRIE PARC 2018-2022	11 013 410,00	-1 409 698,10	9 603 711,90	9 603 711,90	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	21 568 162,95	8 518 397,00	30 086 559,95	18 516 020,95	6 143 820,47	1 875 682,17	2 731 149,51
D AGRITOURIS 2020/1 AE ACTIONS TOURISTIQUES	128 699,28	0,00	128 699,28	128 699,28	0,00	0,00	0,00
D AGRITOURIS 2021/1 AE ACTIONS TOURISTIQUES 2021	30 006,14	0,00	30 006,14	30 006,14	0,00	0,00	0,00
D AGRITOURIS 2022/1 AE ACTIONS TOURISTIQUES 2022	46 000,00	0,00	46 000,00	19 800,00	26 200,00	0,00	0,00
D AGRITOURIS 2023/1 AE ACTIONS TOURISTIQUES 2023	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	4 800,00	26 200,00	0,00
D AGRICULT 2021/1 AE AGRICULTURE 2021	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
D AGRICULT 2022/1 AE AGRICULTURE 2022	215 000,00	0,00	215 000,00	150 500,00	64 500,00	0,00	0,00
D AGRICULT 2023/1 AE AGRICULTURE 2023	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00	150 500,00	64 500,00	0,00
D PERMISJEUN 2022/1 AE AIDE A LA MOBILITE DES JEUNES	30 000,00	0,00	30 000,00	23 000,00	7 000,00	0,00	0,00
D PERMISJEUN 2023/1 AE AIDE A MOBILITE DES JEUNES	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	53 000,00	7 000,00	0,00
D PERMISJEUN 2018/1 AE AIDE AU PERMIS DES JEUNES	150 000,00	0,00	150 000,00	122 750,00	0,00	0,00	0,00
D ALEACLIM 2023/2 AE ALEAS CLIMATIQUES 2023	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
D NTIC 2018/2 AE APPEL A PROJETS TIERS LIEUX INNOVANTS	111 153,00	0,00	111 153,00	111 153,00	0,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2023/2 AE ASSOC EMERVELLES 2023	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00
D ORGTOURISM 2021/2 AE ASSOC EMERVELLEURS 07 2021	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2022/2 AE ASSOCIATION EMERVELLES 2022	30 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2019/2 AE ASSOCIATIONS EMERVELLEURS D ARDECHE	72 000,00	0,00	72 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
D DEVECO 2022/2 AE AURA ENTREPRISES	39 000,00	0,00	39 000,00	23 400,00	15 600,00	0,00	0,00
D DEVECO 2023/2 AE AURA ENTREPRISES 2023	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	23 400,00	15 600,00	0,00
D CARSAE2607 2023/1 AE CARSAE 2607 2023	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00
D NTIC 2020/1 AE CHEQUES PASS NUMERIQUE	104 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00
D CLI 2023/1 AE CLI CRUAS 2023	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
D CFM 2016/2 AE CONSERVATOIRE FORET MEDITERRANEENNE	67 479,18	0,00	67 479,18	66 211,32	1 267,86	0,00	0,00
D CFM 2018/2 AE CONSERVATOIRE FORET MEDITERRANEENNE	63 006,43	0,00	63 006,43	61 810,77	1 195,66	0,00	0,00
D CFM 2017/2 AE CONSERVATOIRE FORET MEDITERRANENNE	71 710,77	0,00	71 710,77	68 673,63	3 037,14	0,00	0,00
D ENS 2023/2 AE CONTRAT ATOUT NATURE PA 23 26	0,00	1 760 000,00	1 760 000,00	0,00	150 000,00	462 000,00	1 148 000,00
D ENS 2020/4 AE CONVENTION ARDECHE NATU PA 20-21	359 127,76	0,00	359 127,76	272 355,58	78 780,00	7 992,18	0,00
D ENS 2017/1 AE CONVENTION ARDECHE NATURE 2017/2019	445 529,80	0,00	445 529,80	445 050,19	0,00	0,00	0,00
D ENS 2021/4 AE CONVENTION ARDECHE NATURE 2021	144 838,07	0,00	144 838,07	102 748,06	42 090,01	0,00	0,00
D ENS 2022/4 AE CONVENTION ARDECHE NATURE 2022	305 000,00	0,00	305 000,00	52 366,81	132 426,99	85 599,05	34 607,15
D ENS 2019/2 AE CONVENTION ARDECHE NATURE PA 19-21	25 403,13	0,00	25 403,13	25 403,13	0,00	0,00	0,00
D ENS 2018/3 AE CONVENTION ARDECHE NATURE PA 2018-20	403 203,70	0,00	403 203,70	393 744,70	9 459,00	0,00	0,00
D EAUETUDE 2020/1 AE ETUDE EAU 2020	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D AGRIETUDE 2019/1 AE ETUDES AGRICOLES	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
D AGRIFONCI 2020/1 AE FONCIER AGRICOLE	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
D ADT 2021/1 AE FONCTIONNEMENT ADT	2 660 000,00	0,00	2 660 000,00	2 660 000,00	0,00	0,00	0,00
D ADT 2022/1 AE FONCTIONNEMENT ADT 2022	2 660 000,00	0,00	2 660 000,00	2 615 665,00	44 335,00	0,00	0,00
D ADT 2023/1 AE FONCTIONNEMENT ADT 2023	0,00	2 660 000,00	2 660 000,00	0,00	2 615 665,00	44 335,00	0,00
D ENS 2020/3 AE FONCTIONNEMENT MOD ENS	54 343,11	0,00	54 343,11	54 343,11	0,00	0,00	0,00
D INGEQ2607 2023/1 AE INGEO 2607 2023	0,00	23 400,00	23 400,00	0,00	11 700,00	11 700,00	0,00
D INSERTFSE 2018/1 AE INSERTION FSE	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00	1 036 574,67	170 000,00	198 425,33	0,00
D INSERTFSE 2023/1 AE INSERTION FSE	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	250 000,00	400 000,00	800 000,00
D ENS 2023/3 AE MAEC ENS PA 23 27	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
D CFM 2021/2 AE MOD CFM 2021	11 045,41	0,00	11 045,41	11 045,41	0,00	0,00	0,00
D CFM 2023/1 AE MOD CFM FONCT 2023	0,00	12 260,00	12 260,00	0,00	12 260,00	0,00	0,00
D CFM 2022/3 AE MOD CFM FONCTIONNEMENT 2022	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
D ENS 2023/1 AE MOD ENS FONCT 2023	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	72 000,00	78 000,00	0,00
D ENS 2022/3 AE MOD ENS FONCTIONNEMENT 2022	150 000,00	0,00	150 000,00	91 020,00	58 900,00	0,00	0,00
D TOURISCHEM 2023/1 AE MOD ETUDE ATTRACTIVITE 2023	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
D ENS 2021/3 AE MOD FONCTIONNEMENT ENS 2021	94 938,01	0,00	94 938,01	80 986,81	11 264,00	0,00	2 687,20
D ORGTOURISM 2019/1 AE ORGANISME TOURISME	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2021/1 AE ORGANISME TOURISME 2021	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2022/1 AE ORGANISME TOURISME 2022	37 000,00	0,00	37 000,00	30 000,00	7 000,00	0,00	0,00
D ORGTOURISM 2023/1 AE ORGANISME TOURISME 2023	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	30 000,00	7 000,00	0,00
D AGRIORGA 2021/1 AE ORGANISMES AGRICOLES 2021	519 604,71	0,00	519 604,71	511 550,23	0,00	0,00	8 054,48
D AGRIORGA 2022/1 AE ORGANISMES AGRICOLES 2022	467 000,00	0,00	467 000,00	322 454,50	120 500,00	24 045,50	0,00
D AGRIORGA 2023/1 AE ORGANISMES AGRICOLES 2023	0,00	482 000,00	482 000,00	0,00	339 950,00	142 050,00	0,00
D NTIC 2021/1 AE PARTICIPATION REGION KIT SATELLITE	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
D PIAJEUNES 2016/2 AE PIA JEUNESSE ARDECHE	5 701 764,18	0,00	5 701 764,18	4 932 672,28	0,00	0,00	0,00
D FORETBOIS 2023/1 AE PLAN FORET BOIS 2023	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	73 091,00	51 909,00	0,00
D FORETBOIS 2020/1 AE PLAN FORET BOIS PA 20-22	375 000,00	0,00	375 000,00	290 374,00	76 700,00	0,00	7 926,00
D FORETBOIS 2018/1 AE PLAN FORET BOIS PA 2018 2019	183 964,81	0,00	183 964,81	183 964,81	0,00	0,00	0,00
D ADT 2020/1 AE PLAN RELANCE TOURISME 2020/2022	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
D PNR 2021/1 AE PNR 2021	50 000,00	0,00	50 000,00	29 545,32	10 000,00	0,00	10 454,68
D PNR 2022/1 AE PNR 2022	50 000,00	0,00	50 000,00	15 000,00	30 000,00	0,00	5 000,00
D PNR 2023/1 AE PNR 2023	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	35 454,68	14 545,32	0,00
D PNR 2018/2 AE PNR PA 18-20	145 711,36	0,00	145 711,36	142 416,04	3 295,32	0,00	0,00
D ENS 2018/5 AE PROJET FORETS ANCIENNES PA 2018-20	63 076,02	0,00	63 076,02	63 076,02	0,00	0,00	0,00
D COLLEGESUB 2020/1 AE PROJETS EDUCATIFS COLLEGES	292 119,13	0,00	292 119,13	292 119,13	0,00	0,00	0,00
D COLLEGESUB 2021/1 AE PROJETS EDUCATIFS COLLEGES	447 909,00	0,00	447 909,00	436 923,66	0,00	0,00	0,00
D COLLEGESUB 2022/1 AE PROJETS EDUCATIFS COLLEGES	557 330,00	0,00	557 330,00	326 000,00	231 330,00	0,00	0,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ARDECHE - 52 BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D COLLEGESUB 2023/1 AE PROJETS EDUCATIFS COLLEGES	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00	280 000,00	4 730,00	275 270,00
D ENS 2019/3 AE REGLEMENT INVENTAIRE	6 400,00	0,00	6 400,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00
D SATEP2607 2023/1 AE SATEP 2607 2023	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
D SATESE2607 2023/1 AE SATESE 2607 2023	0,00	159 611,00	159 611,00	0,00	79 806,00	79 805,00	0,00
D SATESE2607 2021/2 AE SATESE2607 2021 FONCT	155 848,00	0,00	155 848,00	155 848,00	0,00	0,00	0,00
D SATESE2607 2022/2 AE SATESE2607 2022 FONCT	157 718,00	0,00	157 718,00	78 859,00	78 859,00	0,00	0,00
D TOURISCHEM 2022/1 AE SCHEMAS	20 000,00	0,00	20 000,00	8 960,00	0,00	0,00	11 040,00
D AGRISOCIAL 2021/1 AE SOLIDARITE SOCIALE AGRI 2021	117 250,00	0,00	117 250,00	117 250,00	0,00	0,00	0,00
D AGRISOCIAL 2022/1 AE SOLIDARITE SOCIALE AGRI 2022	117 250,00	0,00	117 250,00	95 600,00	21 650,00	0,00	0,00
D AGRISOCIAL 2023/1 AE SOLIDARITE SOCIALE AGRICOLE 2023	0,00	117 250,00	117 250,00	0,00	95 600,00	21 650,00	0,00
D CFM 2023/2 AE SUBV CFM 2023	0,00	47 376,00	47 376,00	0,00	47 376,00	0,00	0,00
D ENERGIE 2021/1 AE SUBVENTION ALEC 21	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
D ENERGIE 2022/1 AE SUBVENTION ALEC 22	40 000,00	0,00	40 000,00	30 000,00	5 875,00	0,00	4 125,00
D ENERGIE 2023/1 AE SUBVENTION ALEC 23	0,00	23 500,00	23 500,00	0,00	17 625,00	5 875,00	0,00
D ENERGIE 2021/2 AE SUBVENTION ALEC ADEME	21 140,00	0,00	21 140,00	11 912,00	9 228,00	0,00	0,00
D CFM 2019/3 AE SUBVENTION CFM	51 255,03	0,00	51 255,03	50 170,03	1 085,00	0,00	0,00
D CFM 2020/3 AE SUBVENTION CFM	45 576,13	0,00	45 576,13	43 856,17	213,17	1 506,79	0,00
D CFM 2021/3 AE SUBVENTION CFM 2021	57 186,79	0,00	57 186,79	57 186,79	0,00	0,00	0,00
D CFM 2022/4 AE SUBVENTION CFM 2022	65 420,00	0,00	65 420,00	27 500,00	35 906,00	2 014,00	0,00
D ENERGIE 2021/4 AE SUBVENTION FIBOIS ADEME	1 426,00	0,00	1 426,00	0,00	1 426,00	0,00	0,00
D ENS 2020/6 AE SUBVENTION FONCTIONNEMENT ENS	20 800,00	0,00	20 800,00	18 673,36	2 126,64	0,00	0,00
D ENS 2021/5 AE SUBVENTION FONCTIONNEMENT ENS 2021	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00
D PANDA 2014/1 AE SUBVENTION PANDA CDC	60 000,00	0,00	60 000,00	50 000,00	10 000,00	0,00	0,00
D ENERGIE 2021/3 AE SUBVENTION SDE07 ADEME	37 314,00	0,00	37 314,00	21 066,00	16 248,00	0,00	0,00
D ENS 2020/7 ETUDES ENVIRONNEMENT OGS COMBE D ARC	50 000,00	0,00	50 000,00	23 430,00	5 370,00	21 200,00	0,00
D SPPEH 2021/1 SERVICE PUBLIC PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L HABITAT	1 068 816,00	0,00	1 068 816,00	604 106,00	350 725,00	0,00	113 985,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.2

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre: 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204949-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3212-1,
- Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 662 et suivants, 1586, 1594-A et suivants, 1595, 1595 bis, 1595 bis A et 1639 A,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2023 – Budget Principal - Fiscalité départementale

Adopte le dispositif suivant s'agissant des droits d'enregistrement et de la taxe départementale de publicité foncière :

- taux d'imposition fixé à 4,5% ;
- aucun abattement, aucune exonération.

Signé, Le Président du Conseil Départemental,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

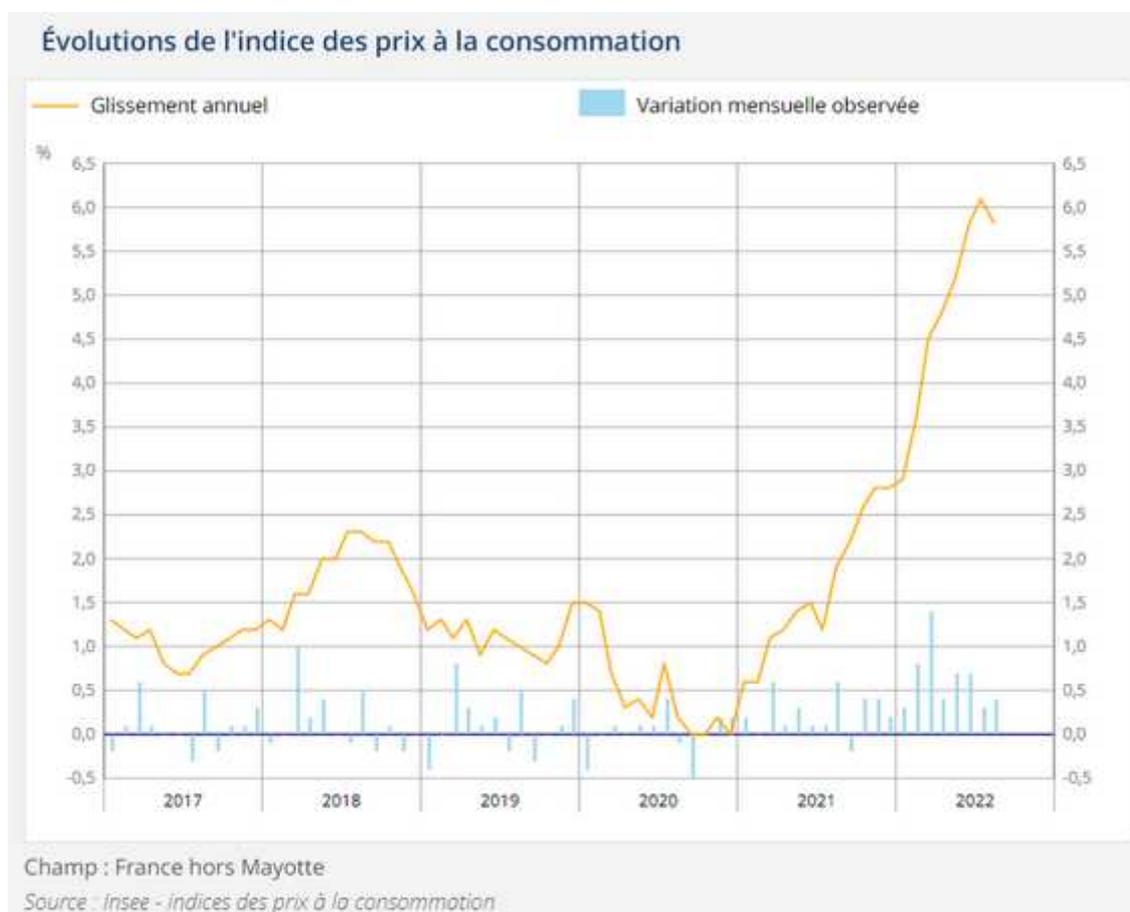
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

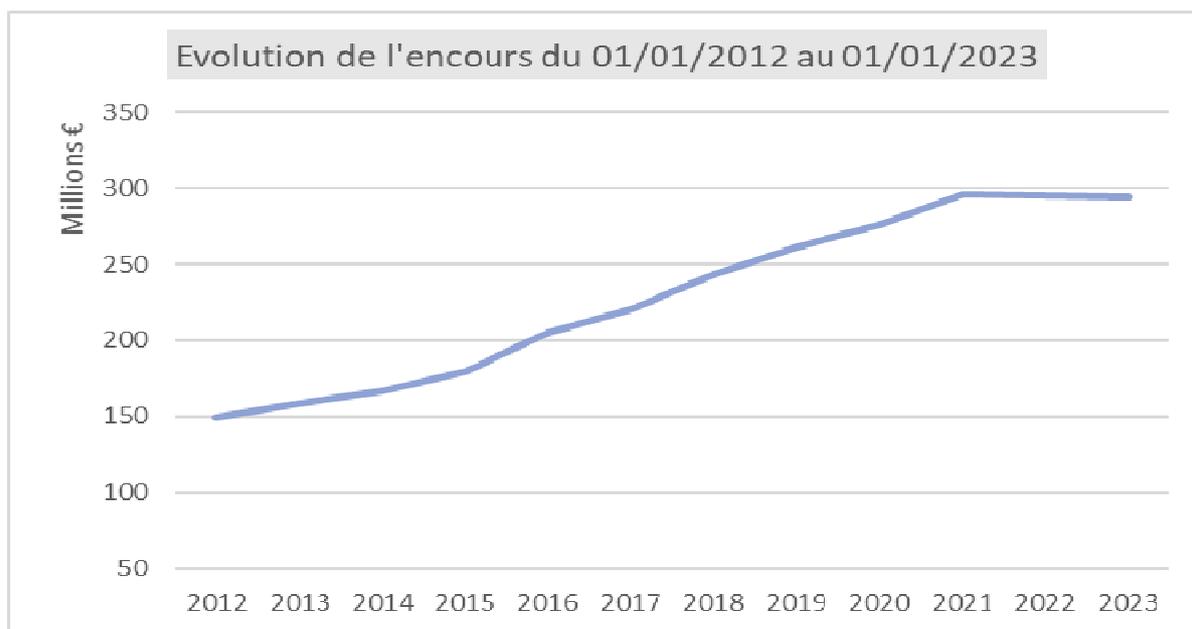
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

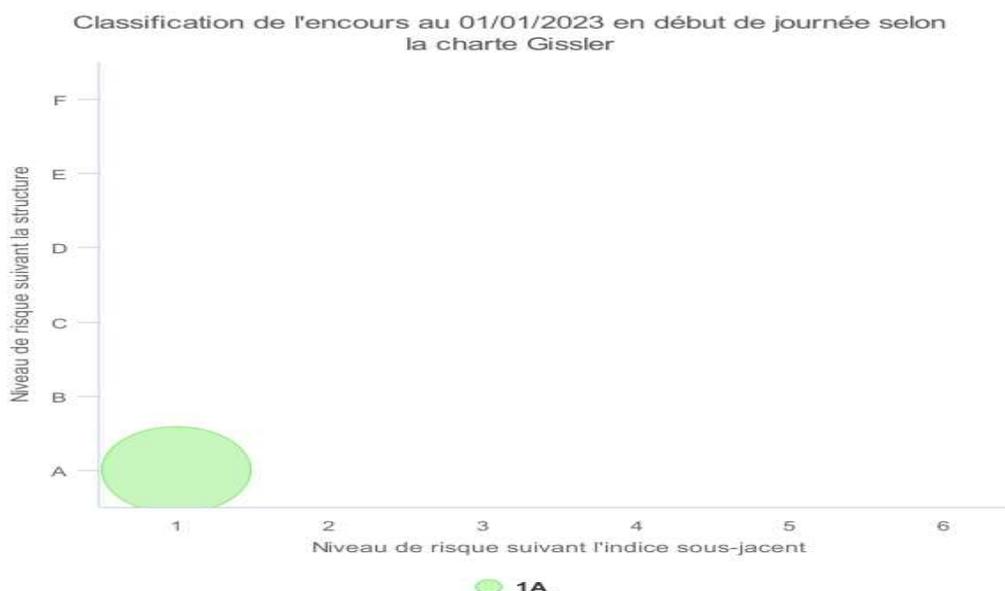
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département



Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.6

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre: 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204954-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 3312-3,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 régissant les rapports entre l'administration et les usagers,

Vu L'article 59 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Oùï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Principal – BP 2023 - Subventions d'équipement et de fonctionnement

Approuve le tableau des subventions départementales d'équipement et de fonctionnement suivant l'annexe jointe.

Affecte les crédits de subventions figurant dans ledit tableau lorsqu'ils font apparaître des bénéficiaires nommément désignés.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

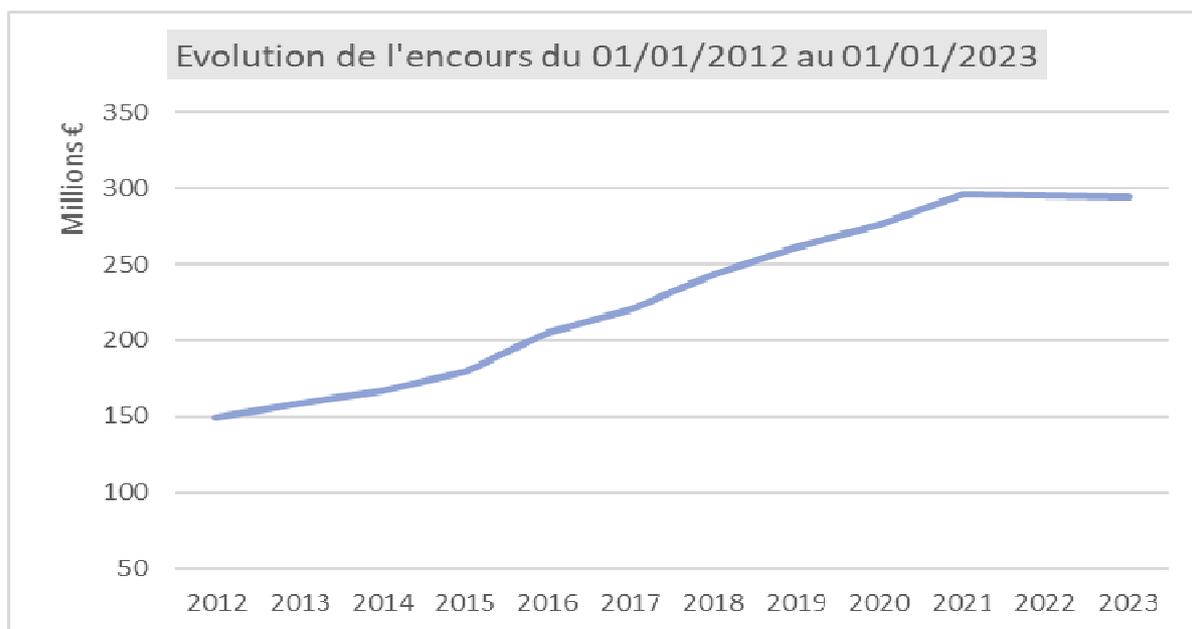
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département



Olivier AMRANE

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
911	SECURITE								2 000 000,00
	12	INCENDIE ET SECOURS							2 000 000,00
		2041781	SUB EQU AUTR ETS PUBLIC BIENS	31066	SUB FINANCEMENT VEHICULES SDIS	SDIS	2020	1	1 000 000,00
		2041782	SUB EQU AUT ETS PUB BAT INSTAL	31067	SUB FINANCEMENT CIS SDIS	SDIS	2020	1	1 000 000,00
912	ENSEIGNEMENT								946 000,00
	221	COLLEGES							946 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	34805	COLLEGES PRIVES SUB INVEST	COLPRIVEQU	2023	1	800 000,00
		20431	SUB EQPT ETS SCOL PUBLIC BIENS	20705	SUBV COLLEGE MAT PEDAGOGIQUE	COLPUBMOB			78 000,00
		20431	SUB EQPT ETS SCOL PUBLIC BIENS	20706	SUBV COLLEGE EQUIPT MATERIEL	COLPUBMOB			64 000,00
		20431	SUB EQPT ETS SCOL PUBLIC BIENS	34804	SUB COLLEG MAT RESTAU HEBERG	COLPUBMOB			4 000,00
913	CULTURE,VIE SCLE,SPORT,LOISIRS								6 034 861,00
	312	PATRIMOINE							811 861,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	33674	ETUDES REST MONUM HISTO PUBL	MONUMENTS	2022	1	2 083,50
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	30895	FIPA PATRIM NON PROTEGE PUBL	CULTFIPA	2020	1	2 471,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	33672	FIPA PATRIM NON PROTEGE PUBLIC	CULTFIPA	2022	1	14 585,50
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	33673	RESTAUR MONUMTS HISTORIQ PUBLI	MONUMENTS	2022	1	54 006,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	20995	SUBV CAPITAL EMPRUNTS SMERG				563 060,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	33671	FIPA INVENTAIRE	CULTFIPA	2022	1	5 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32353	ETUDES RESTAU MONUM HIST PRIV	MONUMENTS	2021	1	5 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	33575	ETUDES RESTAU MONUM HIST PRIV	MONUMENTS	2022	1	5 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	30899	RESTAURA MONUMTS HISTOR PRIVES	MONUMENTS	2020	1	6 322,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	32215	FIPA PATRIM NON PROTEGE PRIVE	CULTFIPA	2021	1	9 367,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	32218	RESTAURA MONUMTS HISTOR PRIVES	MONUMENTS	2021	1	31 624,50
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	33574	RESTAURA MONUMTS HISTOR PRIVES	MONUMENTS	2022	1	22 897,50
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	34787	AAP RESTAUR NOS PATRIMOIN CULT	NOSPATRIM	2023	1	90 444,00
	32	SPORTS							5 000 000,00
		204162	SUB EQUIP SPIC BAT INSTALATION	28606	SUB EQUIPEMENT BASES DPTALES	BSALAVAS			5 000 000,00
	33	JEUNESSE (ACT° SOCIO EDUCAT)							223 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32272	AIDE INVEST EQUIPMT SOCIAUX	EQUIPSOCIO	2021	1	19 500,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	34803	AIDE INVEST ASSOCIATIF	EQUIPSOCIO	2023	1	203 500,00
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE								10 000,00
	41	PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE							10 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	34802	AIDE EQUIPT CRECHES PRIVEES	CRECHES	2023	1	10 000,00
915	ACTION SOCIALE HORS RMI ET RSA								2 981 375,01
	51	FAMILLE ET ENFANCE							80 700,00
		2041781	SUB EQU AUTR ETS PUBLIC BIENS	28607	SUBV EQUIPEMENT FOYER ENFANCE	FOYER			80 700,00
	532	AUTRES ACT PREVENTION PERS AGE							30 000,00
		204181	SUB EQUIP ORG PUB BIEN MAT MOB	27174	SUBV INV CONFFIN PUBLICS	CONFFIN			10 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	28548	SUBV INV CONFFIN PRIVES	CONFFIN			15 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	28605	SUBV INV CONFFIN PRIVES	CONFFIN			5 000,00
	538	AUTRES PERSONNES AGEES							2 805 675,01
		2041721	SUBV EQUIPMT CCAS BIEN MOB MAT	34842	SUBV MOB ET MAT ETS PUB CCAS	SOCIALPA	2023	2	80 000,00
		2041781	SUB EQU AUTR ETS PUBLIC BIENS	34843	SUBV MOB ET MAT ETS PUB LOCAUX	SOCIALPA	2023	2	300 000,00
		2041782	SUB EQU AUT ETS PUB BAT INSTAL	141	SUBV ANNUITES ETS D'HEBERG PUB				216 021,78
		2041782	SUB EQU AUT ETS PUB BAT INSTAL	27175	SUBVENTION INVEST PUBLIC	SOCIALPA			30 000,00
		2041782	SUB EQU AUT ETS PUB BAT INSTAL	28398	SUBV EQUIP ETABLISMTS PUBLICS	SOCIALPA	2018	1	1 164 520,00
		204181	SUB EQUIP ORG PUB BIEN MAT MOB	29719	SUBV EQUIPTMT ETS PUBLICS	SOCIALPA			15 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	147	SUBV ANNUITE ETS HEBERG (PRIVE				115 153,23
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	27176	SUBVENTION INVEST PRIVE	SOCIALPA			40 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	29720	SUBV EQUIP BAT ETS PRIVES	SOCIALPA	2018	1	154 980,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	32257	SUBV EQUIP BAT ETS PRIVES	SOCIALPA	2021	1	690 000,00
	58	AUTRES INTERVENTIONS							65 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32316	SUBV TELEMEDECINE PRIVE	SANTE	2021	1	5 694,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	34814	SUBV PRIVEES BAT ET INSTAL	SANTE			59 306,00
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES								5 804 935,79
	61	EAUX ET ASSAINISSEMENT							1 578 935,79
		204131	SUB EQUIP DEPT BIENS MOB MAT	33558	SUBV INVEST SATESE 26 07	SATESE2607	2022	1	3 150,00
		204131	SUB EQUIP DEPT BIENS MOB MAT	34786	SUBV INVEST SATESE 26 07	SATESE2607	2023	2	3 250,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	31097	SUB ETUDE EAU ASSAIN RIV	PASS	2018	1	80 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	31104	ARDECHE TERRE D'EAU ETUDE	TERREDEAU	2015	1	19 757,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	32324	SUB ETUDE EAU ASSAI RIV CN EPC	PASS	2021	1	50 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	24596	ARDECHE TERRE D'EAU AEP	TERREDEAU	2015	1	22 778,79
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28442	SUB EAU ASSAIN RIV CNES EPCI	PASS	2018	1	700 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32155	SUB EAU ASSAIN RIV CNES EPCI	PASS	2021	1	700 000,00

	621	RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL							1 450 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	29759	SUBVENTION CNES ET EPCI	VOIRREHAB	2019	1	1 250 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	31013	SUB AIDE ACHAT VAE	VOIRAMGT	2019	1	200 000,00

	628	AUTRES RESEAUX DE VOIRIE							150 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28444	SUBV MOBILITE CNES EPCI	PASS	2018	1	100 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32154	SUBV MOBILITE CNES EPCI	PASS	2021	1	50 000,00

	68	AUTRES RESEAUX							2 626 000,00
		204151	SUB EQU AUTR COLLECTIV BIENS	27137	TEL MOBILE PRO 800 SITES	NTIC	2017	2	126 000,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	23360	SUBVENTION ADN - FTTH	NTIC	2014	2	2 500 000,00

917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT								7 138 617,87
	72	LOGEMENT							99 493,10
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28440	PROGRAMME ANRU LE TEIL	ANRU	2018	1	99 493,10

	738	AUTRES ACTIONS MILIEU NATUREL							359 327,87
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	34768	INV ATOUT NAT CNE EPCI MAT MOB	ENS	2023	5	20 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28422	INV CONV ARDECHE NAT CNES EPCI	ENS	2018	2	2 183,10
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32177	INV CONV ARDECHE NAT CNES EPCI	ENS	2021	2	14 831,50
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	34769	INV ATOUT NAT CNE EPCI BATI	ENS	2023	5	20 000,00
		204151	SUB EQU AUTR COLLECTIV BIENS	32414	INV CAN SYNDICAT MAT MOB	ENS	2021	2	5 750,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	33538	SUBVENTION PNR SENTIERS MEZENC	ENS	2022	2	20 000,00
		2041781	SUB EQU AUTR ETS PUBLIC BIENS	34790	CFM SUBV INVEST SDIS	CFM	2023	4	16 350,00
		204181	SUB EQUIP ORG PUB BIEN MAT MOB	32198	SUBVENTION ADEME ETUDES	ENERGIE	2021	6	5 000,00
		204182	SUB EQUIP ORG PUB BATMT INSTAL	32199	SUBVENTION ADEME TRAVAUX	ENERGIE	2021	5	250 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32410	INV CONV ARDECHE NAT PRIVE	ENS	2020	2	2 213,27
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	28478	INV CONV ARDECHE NAT PRIVE	ENS	2018	2	3 000,00

	74	AMENAGEMENT RURAL							6 679 796,90
--	-----------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	---------------------

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	34770	SUBV EQUIP MATERIELS CNES	ATOUSRURAL	2023	1	750 000,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	34772	SUBV EQUIP MATERIELS SYND EAU	ATOUSRURAL	2023	2	125 000,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	34775	SUBV EQUIP MATERIELS EPCI	ATOUSRURAL	2023	3	1 000 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28446	SUB EQUIP STRUC BIBLIO CNE EPC	PASS	2018	1	840 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	30965	ANNUITE CONTRAT CNES - GENERAL	PILOTS			197 676,64
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	30966	ANNUITE PILOTS CNE EQUIP RURAL	PILOTS			363 835,26
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	31007	SUB SUITE SEISME CNES EPCI	PASS	2018	1	200 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32159	SUB EQUIP STRUC BIBLIO CNE EPC	PASS	2021	1	700 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32161	SUB ECONOMIE ENERGIE CNES EPCI	PASS	2021	1	100 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	34771	SUBV EQUIP BATI CNES	ATOUSRURAL	2023	1	750 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	34774	SUBV EQUIP BATI SYND EAU	ATOUSRURAL	2023	2	125 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	34777	SUBV EQUIP BATI SYND EPCI	ATOUSRURAL	2023	3	1 000 000,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	762	ANNUITES EMPRUNT SDEA				41 520,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	18223	SUB EXCEPTIONNELLE SDEA	SDEA			187 770,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	19662	SUBV CAPITAL EMPRUNTS SMA				65 140,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	32179	SUB SMA GERBIER BOURLATIER CHA	SMA			17 745,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	32291	ANNUITE PILOTS SYND EQUIP RURA	PILOTS			16 110,00
		204152	SUB EQU AUT COLLECTIV BAT INST	33539	SUB SMA STATION CROIX BAUZON	SMA	2022	1	200 000,00

919	DEVELOPPEMENT								2 601 000,00
	928	AUTRES AGRICULTURE ET PECHE							1 306 000,00
		204112	SUB EQUIPMT ETAT BATIM INSTALL	34782	SUBVENTION AGRI AGRO FORET ASP	AGRIFORET	2023	1	214 000,00
		204141	SUB EQU CNES EPCI BIEN MOB MAT	33651	SUBV AGRI FORET ETUD CNES EPCI	AGRIFORET	2022	1	8 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	31121	SUBV AGRI FORET MAT PRIVE	AGRIFORET	2018	1	70 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32172	SUBV AGRI FORET MAT PRIVE	AGRIFORET	2021	1	150 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	33522	SUBV AGRI FORET MAT PRIV	AGRIFORET	2022	1	120 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	34783	SUBV AGRI FORET MAT PRIV	AGRIFORET	2023	2	47 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	28320	SUBV AGRI FORET PRIVE	AGRIFORET	2018	1	400 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	32173	SUBV AGRI FORET BATI PRIVE	AGRIFORET	2021	1	50 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	33523	SUBV AGRI FORET BATI PRIV	AGRIFORET	2022	1	200 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	34784	SUBV AGRI FORET BATI PRIV	AGRIFORET	2023	2	47 000,00

93	INDUSTRIE, COMMERCE ARTISANAT								795 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	23362	STRATEGIE DEP FONCIER ACTIVITE	FONCIERACT	2014	1	40 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28448	SUB ACTIV ECONOMIQ CNES EPCI	PASS	2018	1	50 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32157	SUB ACTIV ECONOMIQ CNES EPCI	PASS	2021	1	50 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	32358	SUBV IMMO AGRO MAT PRIVES	DEVECO	2021	1	50 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	33560	SUBV IMMO AGRO MAT PRIVES	DEVECO	2022	1	80 000,00
		20421	SUB EQUI DRT PRIV BIEN MOB MAT	34736	SUBV IMMO MAT PRIVES	DEVECO	2023	1	105 000,00
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	30886	AIDE IMMO ENTREPRISE	FDAI	2020	1	27 271,49
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	32277	AIDES IMMO AGRO PRIVES	DEVECO	2021	1	160 898,96
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	33561	AIDES IMMO AGRO PRIVES	DEVECO	2022	1	126 829,55
		20422	SUB EQPT DROIT PRIV BAT INSTAL	34737	AIDES IMMO PRIVES	DEVECO	2023	1	105 000,00
	94	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE							500 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	28449	SUB EQUIP TOURISTIQ CNES EPCI	PASS	2018	1	250 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	32156	SUB EQUIP TOURISTIQ CNES EPCI	PASS	2021	1	200 000,00
		204142	SUB EQUIP CNES/EPCI BAT INSTAL	33634	SUB EQUIP TOURISTIQ SYNDICAT	AIDECOLL	2022	2	50 000,00

Total subventions d'équipement

27 516 789,67

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
930	SERVICES GENERAUX								2 532 611,00
	0201	ADM GENERALE COLLECTIV PERSO							16 400,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28497	AMICALE DU PERSONNEL CD07	RHSUBVENT			10 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28498	SUBV ORGANISATIONS SYNDICALES	RHSUBVENT			5 400,00
		6577	REMISES GRACIEUSES RECURRENTES	15662	REMISES GRACIEUSES AUTRES				1 000,00
	023	INFO COMMUNICATION PUBLICITE							2 096 211,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	71	AMICALE CONSEILLER DEPARTEMENT	ASSOCELU			49 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	606	SUBV ASS MAIRES ARDECHE	ASSOCELU			56 430,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	3686	SUBV ASS MAIRES RURAUX 07	ASSOCELU			2 081,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	7991	SUB ASS ANCIENS ELUS ARDECHOIS	ASSOCELU			700,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34751	CONV AIDE ATTRACT ASSO CASCA	VIEASSOC			1 368 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34752	FONDS AIDE ASSO FAVA	VIEASSOC			530 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34753	AIDE AMBASSADEURS 07	VIEASSOC			90 000,00
	041	SUBVENTION GLOBALE COOP DECENT							420 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	24876	SUBVENTION FSE 2018/2020	INSERTFSE	2018	1	170 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34702	SUBVENTION FSE 2018/2020	INSERTFSE	2023	1	250 000,00
932	ENSEIGNEMENT								1 423 610,00
	221	COLLEGES							1 185 800,00
		65733	SUBV FONCT AUX DEPARTEMENTS	18312	SUBVENTIONS AUX DEPARTEMENTS	COLDIVERS			125 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	11435	EQUIP.SPORTIFS COM.COLLEGIENS	COLLEGEEPS			410 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23433	EQUIP SPORTIFS ETS PUB LOCAUX	COLLEGEEPS			7 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23435	SAVOIR NAGER COLLEGES PUBLICS	COLLEGEEPS			24 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23437	SUBV COL DISPOSI RELAIS ETS PU	COLLEGESUB			20 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23453	APPN HR COLLEGES PUBLICS	COLLEGEEPS			24 500,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	33585	APECA COLLEGES PUBLICS 22 23	COLLEGESUB	2022	1	206 686,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	34711	APECA COLLEGES PUBLICS 23 24	COLLEGESUB	2023	1	200 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	34812	SUB MAT HBGMNT RESTAURATION	COLRESTAU			40 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	9765	APPN HR COLLEGES PRIVES	COLLEGEEPS			6 700,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	11445	SAVOIR NAGER COLLEGES PRIVES	COLLEGEEPS			5 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	11553	EQUIP SPORTIFS (PRIVE)	COLLEGEEPS			5 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	18342	FOYER SOCIO-EDUCATIF	COLDIVERS			12 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33586	APECA COLLEGES PRIVES 22 23	COLLEGESUB	2022	1	19 914,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34712	APECA COLLEGES PRIVES 23 24	COLLEGESUB	2023	1	80 000,00
	23	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							181 600,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	628	AGENCE DEVELOP.UNIVERSITAIRE	ENSEIGNSUP			99 434,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	629	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	ENSEIGNSUP			78 166,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	23286	ETUDIANTS DROME ARDECHE(AGEDA)	ENSEIGNSUP			4 000,00
	28	AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES							56 210,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	532	PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	EDUCDIV			1 610,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	533	OFF.CENTRAL COOPERATION ECOLE	EDUCDIV			1 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	536	DELEGUES DPT EDUCATION NLE	EDUCDIV			900,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	537	CONSEILS PARENTS ELEVES	EDUCDIV			2 700,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	633	ENSEIGN CATHO. ENTRAIDE UDOGEC	EDUCDIV			50 000,00
933	CULTURE,VIE SCLE,SPORT,LOISIRS								3 539 800,00
	311	ACTIVITE ARTISTIQ ACT° CULTUR							2 266 600,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	15508	SUBV CNES EPCI AIDE POSTE PROJ	CONVDVPCUL			55 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	22067	SCHEMA ENSGNMT ART CULT PUBLIC	CULTSDEPEA			190 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	24632	SCHEMA CONV EDUC ART CULT EPCI	CULTEPCI			316 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	27353	SUB CONVENTION CULTURE PUBLIC	CONVCULTUR			61 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	34754	SOUTIEN EPCI STRUCT ARCHIVES				35 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	5297	SUB CONVENTION CULT PUBL EPL	CONVCULTUR			160 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	22071	SCHEMA ENSGNMT ART CULT PRIVE	CULTSDEPEA			49 600,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28365	SCHEMA FEDER PRAT AMAT PRIVE	CULTSDEPEA			25 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33518	SUB CONV CULTURE PRIVE	CONVCULTUR			1 335 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34743	SDEA MESURES NOUVELLES	CULTSDEPEA			40 000,00
	312	PATRIMOINE							337 700,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	33520	SUB CONV PATRIMOINE PUBLIC	CONVCULTUR			202 500,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	20996	SUBV INTERETS EMPRUNTS SMERG				135 200,00
	314	MUSEES							7 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33569	SOUTIEN RECHERCHE ARCHEOLOGIE				7 000,00
	32	SPORTS							367 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	538	ASSOC.SPORTIVES SCOLAIRES	SPORTSCOL			80 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	27302	COMITES SPORTIFS SCOLAIRES	SPORTSCOL			67 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	32348	SUB COLLEGIENS PRAT CULT SPORT	SPORTNAT			220 000,00
	33	JEUNESSE (ACT° SOCIO EDUCAT)							561 500,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	34764	INFORMATION JEUNESSE PUBLIC	JEUNESSE			8 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	34765	POLITIQUE JEUNESSE CDC	JEUNESSE			128 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	34766	POLITIQUE JEUNESSE AUT EPL	JEUNESSE			10 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	668	AIDES VACANCES FAMILLES ET ORG	EDUCDIV			36 400,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	9772	ANIMATEUR JEUNESSE	JEUNESSE			98 600,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	27123	PIA EEDD JEUNESSE	JEUNESSE			26 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	29823	MOBILITE INTERNATIONALE	JEUNESSE			15 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33619	AIDE A LA MOBILITE DES JEUNES	PERMISJEUN	2022	1	7 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33676	CDJ PARTENARIATS ASSO	JEUNESSE			43 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34744	AIDE A LA MOBILITE DES JEUNES	PERMISJEUN	2023	1	53 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34759	CDJ PROJETS SUBVENTIONS	JEUNESSE			40 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34761	ENTREPRENARIAT DES JEUNES	JEUNESSE			59 500,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34762	INFORMATION JEUNESSE PRIVE	JEUNESSE			32 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34763	POLITIQUE JEUNESSE RESEAU	JEUNESSE			5 000,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE								337 183,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
	41	PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE							237 183,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	10088	LIEUX ACCUEILS ENF PARENTS PUB	PMIDIVERS			34 500,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	10089	FONCTIONMENT CRECHES CNES	CRECHES			5 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	26062	SOUTIEN A PARENTALITE CCAS	PMIDIVERS			11 433,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	10133	AIDE RESEAUX PETITE ENFANCE	CRECHES			60 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	10134	FONCTIONMT CRECHES PRIVEES	CRECHES			12 500,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	10137	LIEUX ACCUEILS ENF PARENT PRIV	PMIDIVERS			34 500,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	18361	SOUTIEN A PARENTALITE ORG PRIV	PMIDIVERS			79 250,00
	42	PREVENTION EDUCATION SANTE							100 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	18285	SUB ASS SANITAIRES&SOCIALES	SOCIALDIV			20 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33512	SUB ASS SANITAIRES ET SOCIALES	SOCIALDIV			80 000,00
935	ACTION SOC HORS RMI-APA-RSA								2 942 088,00
	50	SERVICES COMMUNS							50 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	24791	SUBV ASSOC POLITIQ DE LA VILLE	SOCIALDIV			50 000,00
	51	FAMILLE ET ENFANCE							7 900,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	19651	SUBV ASS SANITAIRES ET SOCIALE	SOCIALDIV			7 900,00
	52	PERSONNES HANDICAPEES							865 838,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	12907	PARTICIPATION BUDGET MDPH				808 838,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28596	SUBV ASS PERSONNES HANDICAPEES	SOCIALPH			57 000,00
	531	FORFAIT AUTONOMIE PERSON AGEES							210 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	26063	FORFAIT AUTONOMIE AUTRES EPL	CONFFIN			110 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	27181	SUBV CONFERENCE FINANCEURS	CONFFIN			100 000,00
	532	AUTRES ACT PREVENTION PERS AGE							809 800,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	26064	SUBV CONFFIN PUBLIC	CONFFIN			30 000,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	26095	AUTRES PREVENTIONS AUTRES EPL	CONFFIN			66 000,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	27178	AUTRE PREVENTION ORGA PUBLICS	CONFFIN			80 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	27182	AUTRE PREVE PRIVE CONFFIN	CONFFIN			633 800,00
	538	AUTRES PERSONNES AGEES							16 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	27194	SUB ASS SANITAIRES& SOCIALES	SOCIALPA			16 000,00
	58	AUTRES INTERVENTIONS							982 550,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	20913	INTERCOMMUNALITE SOCIALE CDC	INTERVSOC			7 100,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	32375	LUTTE DESERT MEDICA ETS PU LOC	SANTE			172 080,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	6750	SUBVENTIONS ACTION SOCIALE	INTERVSOC			311 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	18290	SUBVENTIONS LOGEMENT	LOGMTDIV			281 300,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	24642	COORDI/ANIMATION TERRITOIRE	LOGMTDIV			51 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	25915	EXPERIMENTATIONS SOCIALES	SOCIALDIV			8 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	29709	LUTTE DESERTIFICATION MEDICALE	SANTE			34 820,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33552	SUBV SOLIDARITE SOCIALE AGRICO	AGRISOCIAL	2022	1	21 650,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34719	SUBV SOLIDARITE SOCIALE AGRICO	AGRISOCIAL	2023	1	95 600,00
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE								1 343 930,00
	561	INSERTION SOCIALE							616 080,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23443	SUB INSERT SOCIALE ETS PUB LOC	INSERTSOC			162 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	16885	SUBV INSERT SOCIALES PRIVE	INSERTSOC			220 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28414	SUB INSER SOCIA MOBILITE PRIVE	INSERTSOC			186 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	32314	SUB MOBILITE 07/26 PLAN PAUVRE	INSERTSOC			48 080,00
	564	INSERTION PROFESSIONNELLE							717 850,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	23444	SUBV INSERT PROF ORG PUB LOCAU	INSERTPROF			13 800,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	16900	SUB INSER PROF HOR IAE (PRIVE)	INSERTPROF			342 050,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28411	SUB INSERTION PROF IAE (PRIVE)	INSERTPROF			362 000,00
	567	ALLOCATIONS RSA							10 000,00
		6577	REMISES GRACIEUSES RECURRENTES	29805	INDUS RSA REMISE GRACIEUSE				10 000,00
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES								15 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
	628	AUTRES RESEAUX DE VOIRIE							15 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	611	SUB COMITE PREVENTION ROUTIERE	ROUTEDIV			15 000,00
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT								2 025 084,47
	71	AMENAGEMENT DEVELOPMT URBAIN							600 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28	SUBVENTION ORGANISME PRIVE				600 000,00
	738	AUTRES ACTIONS MILIEU NATUREL							882 734,47
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	24970	FRAIS ADM PEREN OUVRAG CFM	CFM	2016	2	1 267,86
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	27240	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2017	2	3 037,14
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	28391	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2018	2	1 195,66
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	29630	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2019	3	1 085,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	30909	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2020	3	213,17
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	30954	CONV ARDECHE NATURE CNES/EPCI	ENS	2020	4	45 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	32190	CONV ARDECHE NATURE CNES/EPCI	ENS	2021	4	15 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	33542	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2022	4	8 986,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	33548	CONV ARDECHE NATURE CNES/EPCI	ENS	2022	4	74 426,99
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	34705	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2023	2	4 000,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	34731	CONV ARDECHE NATURE CNES EPCI	ENS	2023	2	150 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	25896	CONV OGS C ARC SMGGA	ENS			42 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	28380	SUBV PROG OPER PNR (SM)	PNR	2018	2	3 295,32
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	28425	CONV ARDECHE NATURE SYNDICATS	ENS	2018	3	9 459,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	30955	CONV ARDECHE NATURE SYNDICATS	ENS	2020	4	30 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	30967	PLAN FORET BOIS SUB SYND MIXTE	FORETBOIS	2020	1	5 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	32162	SUBV PROG OPER PNR (SM)	PNR	2021	1	10 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	32191	CONV ARDECHE NATURE SYNDICATS	ENS	2021	4	20 573,01
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	33564	SUBV PROG OPER PNR SM	PNR	2022	1	30 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	33637	CONV ARDECHE NATURE SYNDICAT	ENS	2022	4	50 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	34740	SUBV PROG OPER PNR SM	PNR	2023	1	35 454,68
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	33543	PARTICIPATION FONCT CFM SDIS	CFM	2022	4	26 920,00
		65737	SUBV FONCT AUTRES ETS PUBL LOC	34706	PARTICIPATION FONCT CFM SDIS	CFM	2023	2	43 376,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	30905	PLAN FORET BOIS SUB ORG PUB	FORETBOIS	2020	1	22 200,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	34722	PLAN FORET BOIS SUB ORG PUB	FORETBOIS	2023	1	22 200,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	14352	SUBV RESTRUC FONCIER FORET PRI	FORET			18 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	14353	SUBV RESTRUC FONCIER AGRI PRIV	FONCIERRUR			2 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	24629	SUB ASSOC ENS	ENS			59 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	30904	PLAN FORET BOIS SUB PRIVES	FORETBOIS	2020	1	29 500,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	30957	SUBV FONCT ORGA PRIVES ENS	ENS	2020	6	2 126,64
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	30998	CONV ARDECHE NATURE ORGA PRIV	ENS	2020	4	3 780,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	32296	CONV ARDECHE NATURE PRIVES	ENS	2021	4	6 517,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33588	SUBVENTION ALEC 2022	ENERGIE	2022	1	5 875,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33589	SUB ENS COLLEGE NATURE PRIVE	COLLEGESUB	2022	1	4 730,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33638	CONV ARDECHE NATURE ASSOC	ENS	2022	4	8 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34707	SUBVENTION ALEC 2023	ENERGIE	2023	1	17 625,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34723	PLAN FORET BOIS SUB PRIVES	FORETBOIS	2023	1	50 891,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34732	SUBV MAEC ENS	ENS	2023	3	20 000,00

	74	AMENAGEMENT RURAL							542 350,00
		65734	SUBV FONCT AUX COMMUNES EPCI	24850	SUBV PANDA COMMUNAUTES CNES	PANDA	2014	1	10 000,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	9889	SUBV FONCTIONNEMENT SDEA	SDEA			501 088,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	19663	SUBV INTERETS EMPRUNTS SMA				19 365,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	23337	SUBV INTERETS EMPRUNTS SDEA				820,00
		65735	SUB FCT AUT GRPT COL & STA PAR	29735	SUBV SDEA EXPERTISE BARRAGES	SDEA			11 077,00

939	DEVELOPPEMENT								3 478 050,00
	90	SERVICES COMMUNS							5 600,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	28384	SUBV SYNDICATS SALARIES	INDUSTRDIV			5 600,00

	928	AUTRES AGRICULTURE ET PECHE							675 450,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	33550	SUB AGRICULTURE ORGA PUBC DIV	AGRICULT	2022	1	64 500,00
		65738	SUBV FONCT ORGANISM PUBLIC DIV	34733	SUB AGRICULTURE ORGA PUBC DIV	AGRICULT	2023	1	150 500,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33551	SUBV ORGANISME AGRICOLE (PRIV)	AGRIORGA	2022	1	120 500,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M52	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34734	SUBV ORGANISME AGRICOLE (PRIV)	AGRIORGA	2023	1	339 950,00

	93	INDUSTRIE, COMMERCE ARTISANAT							39 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33562	SUBV AURA ENTREPRISES	DEVECO	2022	2	15 600,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34738	SUBV AURA ENTREPRISES	DEVECO	2023	2	23 400,00

	94	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE							2 758 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33516	FONCT ET ACTIONS ADT 2022	ADT	2022	1	44 335,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33517	ACTIONS AGRITOURISTIQUES	AGRITOURIS	2022	1	26 200,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33519	ORGANISMES TOURISME	ORGTOURISM	2022	1	7 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	33591	ASSOC EMERVELLES PAR ARDECHE	ORGTOURISM	2022	2	10 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34716	FONCT ET ACTIONS ADT 2023	ADT	2023	1	2 615 665,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34717	ACTIONS AGRITOURISTIQUES 2023	AGRITOURIS	2023	1	4 800,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34718	ORGANISMES TOURISME 2023	ORGTOURISM	2023	1	30 000,00
		6574	SUBV FONCT ASSOC ET ORG. PRIVE	34720	ASS EMERVELLES PAR ARDECHE 23	ORGTOURISM	2023	2	20 000,00

Total subventions de fonctionnement	17 637 356,47
--	----------------------

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.3

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204950-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale

- Vu Le code l'action sociale et des familles, et notamment son article R 314-105,
- Vu L'instruction codificatrice budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 09-006-M22 du 31 mars 2009,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dotation globale - Budget annexe du Foyer de l'Enfance- BP 2023

Fixe le montant de la dotation globale du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 2 448 396 €.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

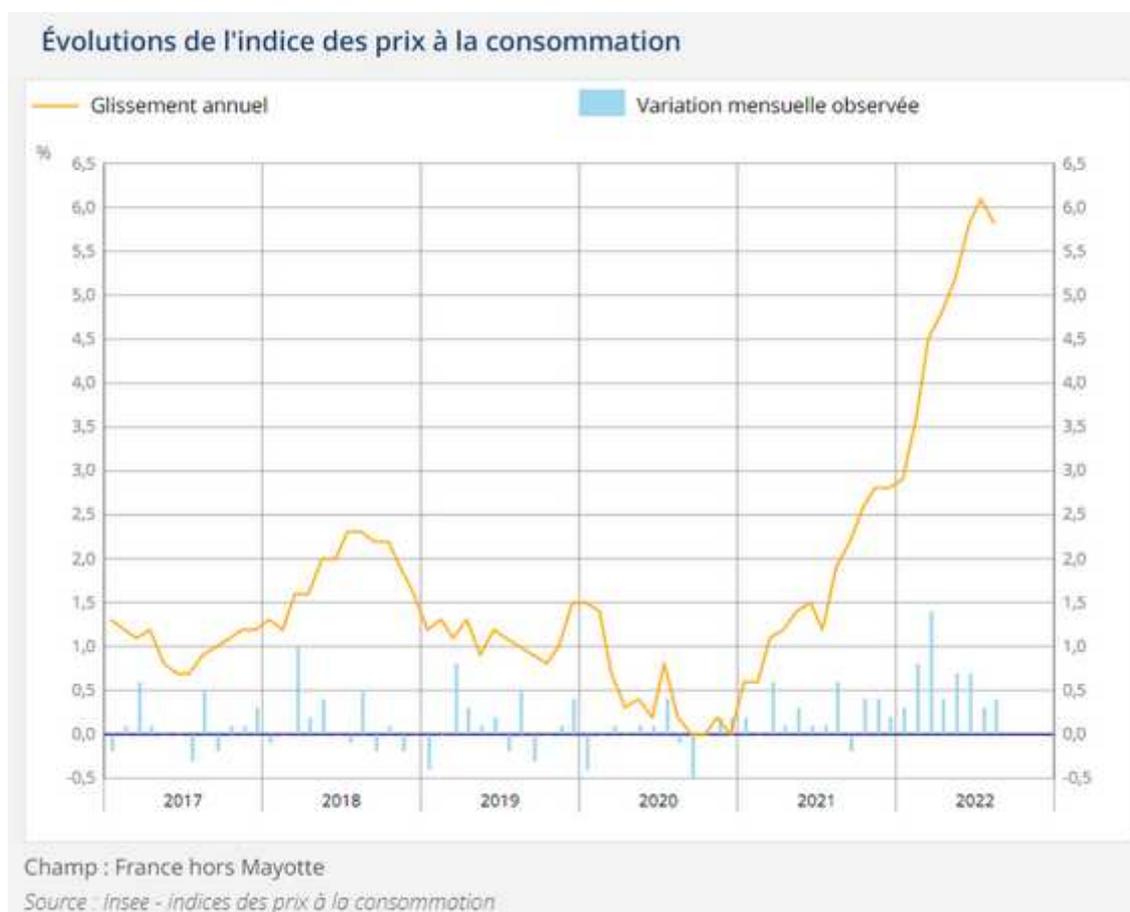
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

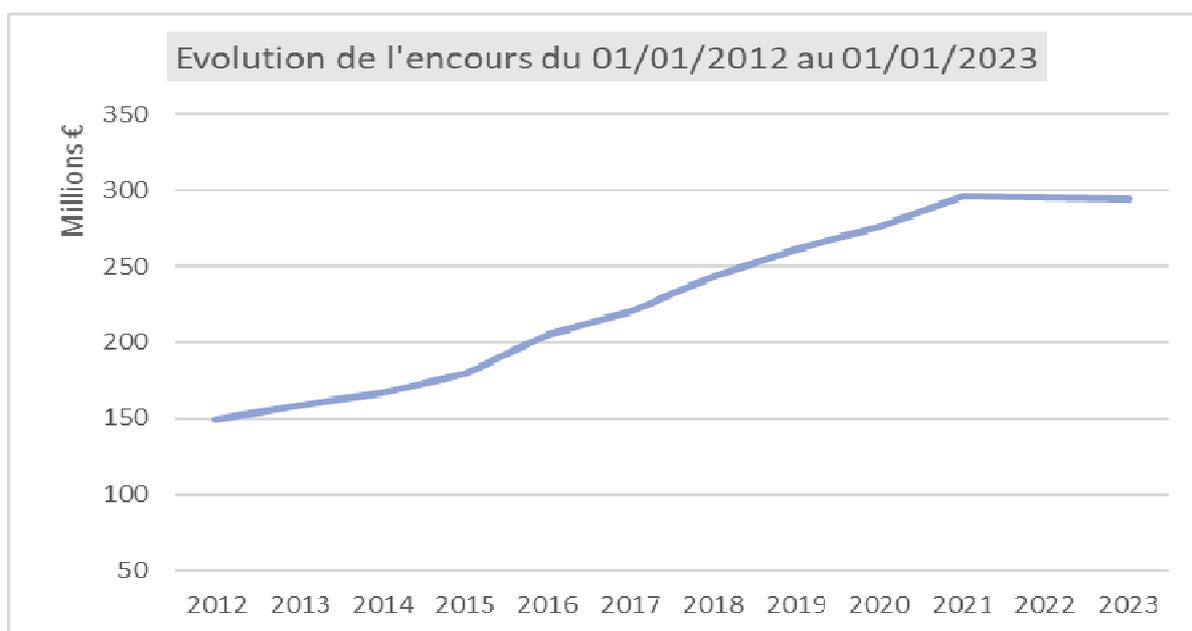
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

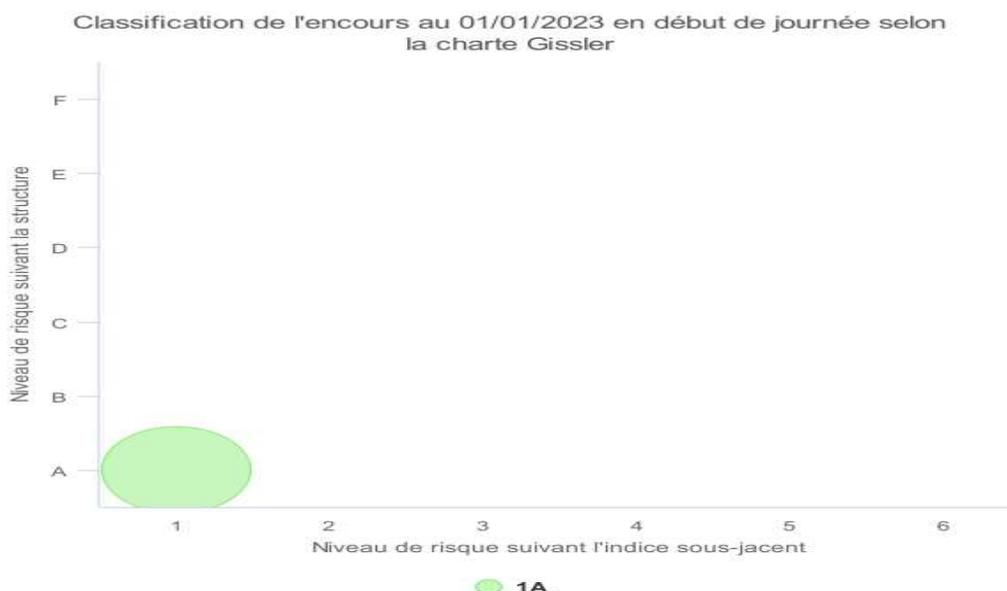
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.4

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204951-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale

- Vu Le code général des collectivités territoriales,
- Vu L'instruction budgétaire M52,
- Vu L'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02* M22 du 19 mars 2003,
- Vu Le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Oùï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Subvention d'investissement - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 80 700 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2023.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 915, fonction 51 du budget principal.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

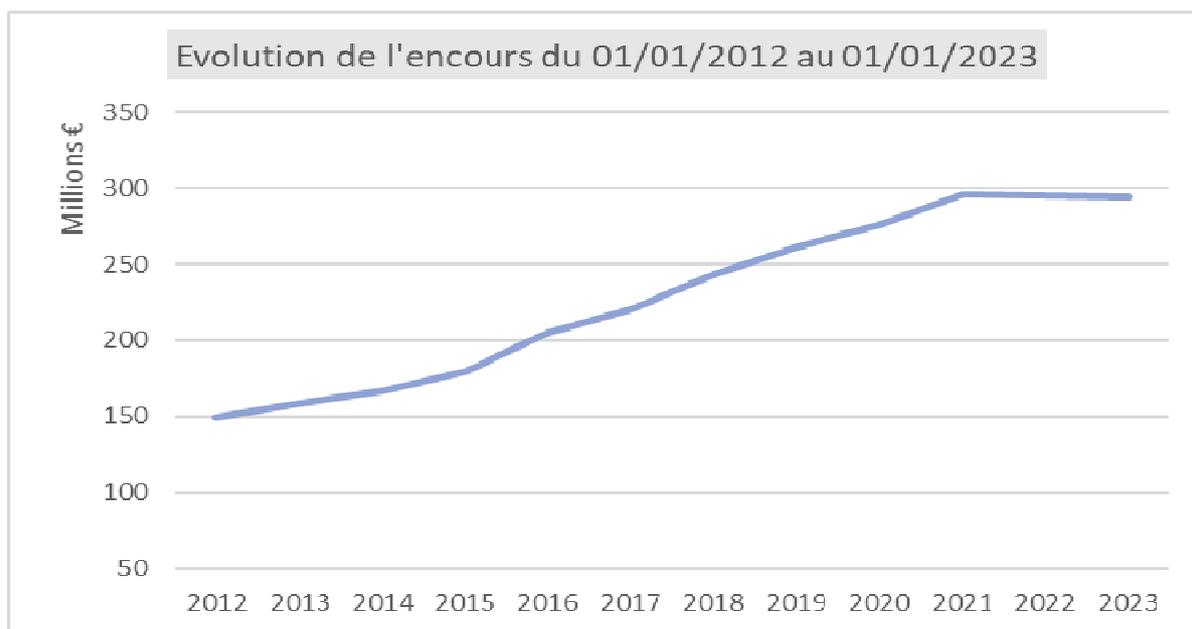
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.5

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204952-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale

- Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1 et L.2224-1 qui prévoient que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux doivent être équilibrés en recette et en dépense,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que le financement des Services Publics Administratifs est laissé à la libre appréciation de la collectivité,

Considérant que le budget de la Base de SALAVAS est géré dans un budget annexe pour la seule obligation de financement des opérations assujetties à la TVA et qu'il peut donc être financé par le Budget Principal du Département,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Subvention d'équipement - Budget annexe de la base de Salavas

Concernant le budget annexe de la base de SALAVAS, qui constitue un service public administratif :

Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 5 000 000 € au budget annexe de la base de SALAVAS sur l'exercice budgétaire 2023.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 913, fonction 32 du budget principal.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

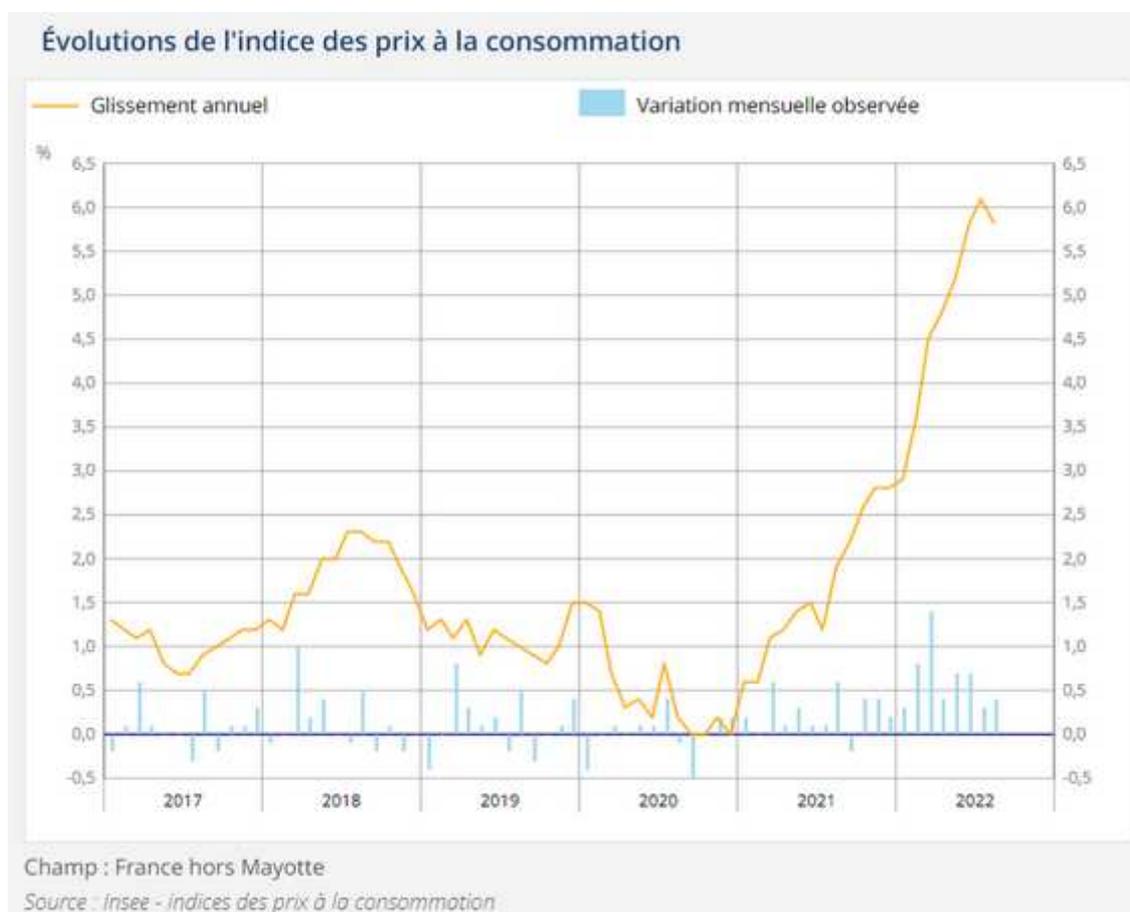
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

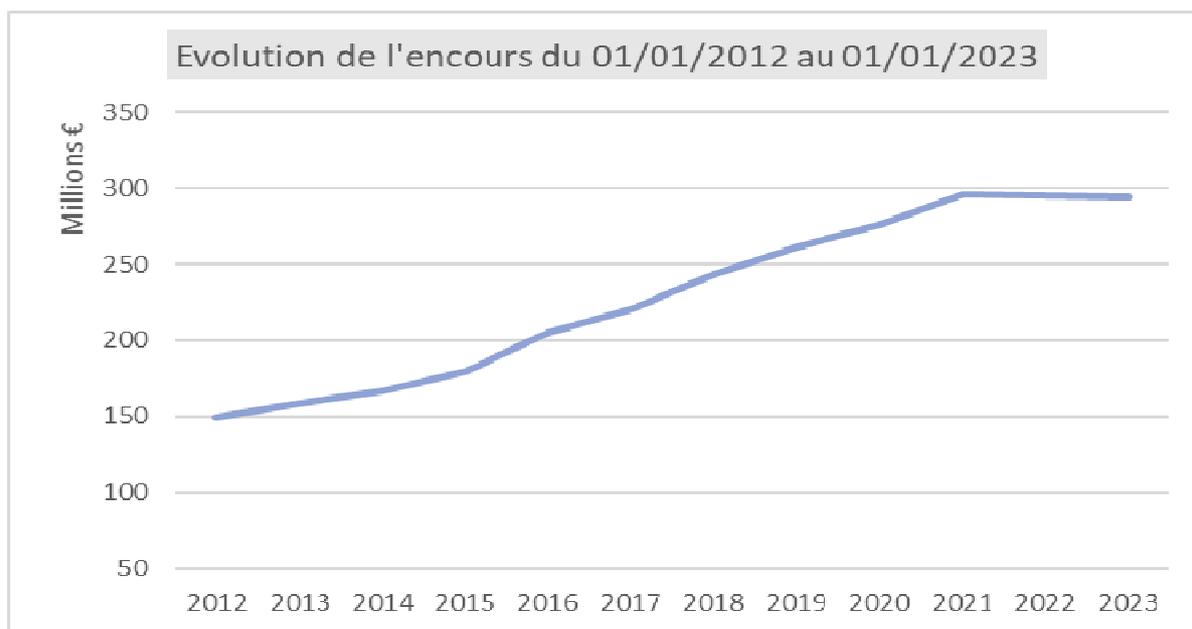
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

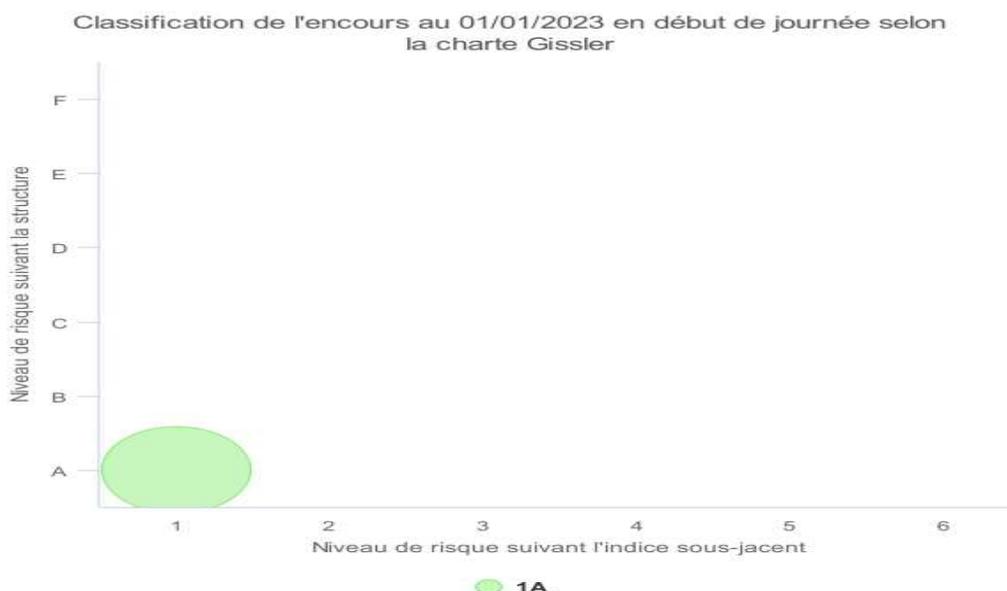
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département

Olivier AMRANE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ASSEMBLÉES

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Départemental : 22/11/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Présents :

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

Absent(s) – Procuration:

Madame Laurence ALLEFRESDE à Monsieur Laurent UGHETTO, Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Jean-Yves MEYER à Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Pascal TERRASSE à Madame Christine MALFOY, Monsieur Christophe VIGNAL à Madame Elvire BOSC.

N° 6. 1.9

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Ressources

Finances, Appui et Conseil

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/12/2022

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20221209-204961-DE-1-1

et publiée le : 15/12/2022

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment son article R-3321-4 qui prévoit pour les départements la possibilité d'affecter en réserves des surplus de droits de mutation à titre onéreux,,

Vu L'instruction budgétaire M52,

Vu La décision modificative n°2 2022 du budget principal,

Vu Le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Oùï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 2 décembre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Mise en réserve droits de mutation à titre onéreux

Décide la mise en réserves de 10 000 000 € de surplus de droits de mutation à titre onéreux au titre de la décision modificative n°2 et selon les modalités suivantes :

Affectation en réserves sur exercice 2021

DMTO 2021	DMTO 2020	DMTO 2019	DMTO 2018	Moyenne 3 derniers exercices 2018-2019-2020	Différence entre DMTO 2021 et moyenne des 3 derniers exercices	Excédent de fonctionnement 2021 reporté BS 2022	Mise en réserve DMTO DM 2 2022
58 133 868,00	42 932 903,00	40 318 687,00	39 379 674,52	40 877 088,17	17 256 779,83	21 486 617,75	10 000 000,00

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 945, fonction 01 du budget principal.

Signé, Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche,

Olivier AMRANE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif du Département de l'Ardèche pour l'année 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans une période d'inflation inédite, fragilisant l'ensemble des collectivités, des entreprises et du tissu social et associatif ardéchois, dont beaucoup des effets vont se révéler sur l'année 2023. Plus que jamais, l'action publique, et notamment celle du département, doit être présente pour passer ce cap !

Cependant, le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution, mettant provisoirement fin à la spirale d'endettement continu depuis une quinzaine d'années.

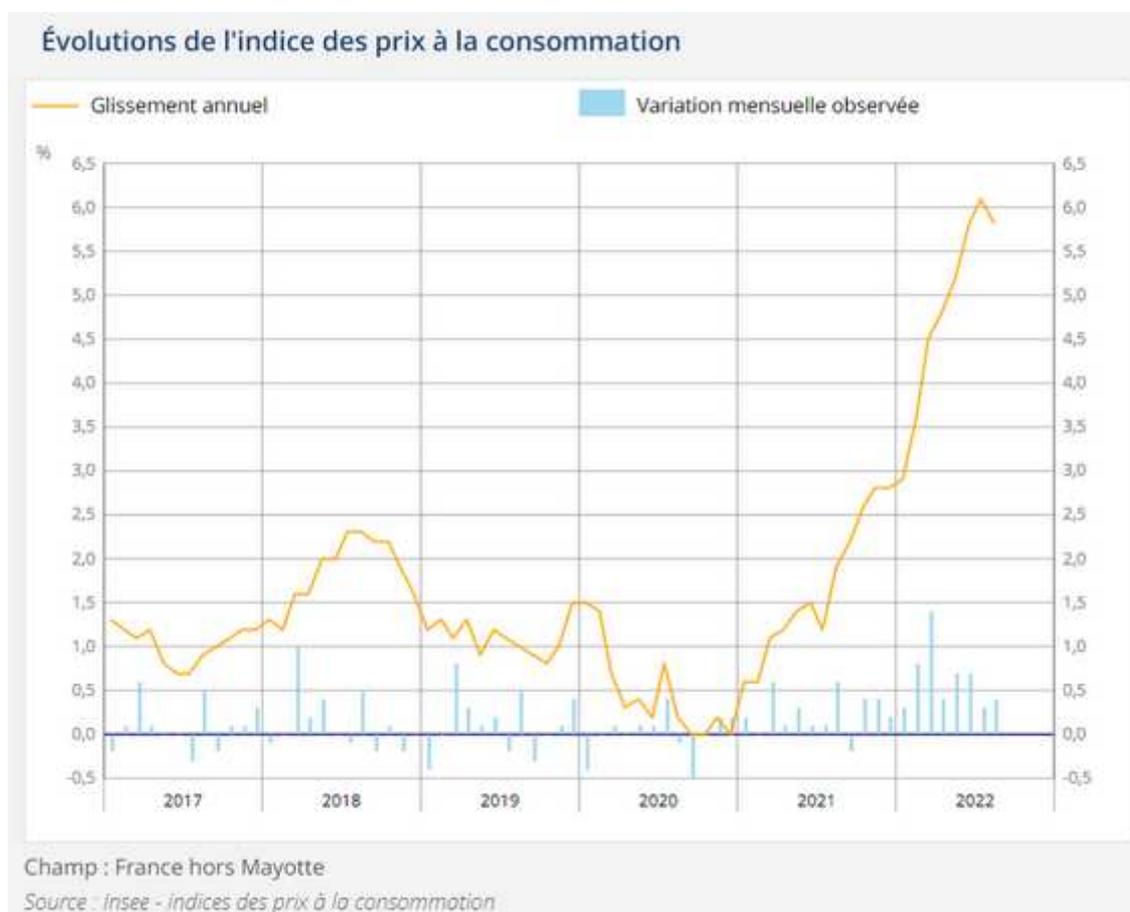
Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes qui ont fait l'objet d'une évaluation au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023, dimensionné pour faire face à la crise exceptionnelle qui touche le pays et qui a naturellement des conséquences sur notre collectivité.

Au-delà des hausses imposées par l'Etat, elles conduisent le Département à financer un taux d'augmentation des dépenses d'intervention en 2023 (+9% de dépenses de fonctionnement) nettement supérieur au taux de l'inflation (+entre 4 et 6% anticipé). Il s'agit par là d'afficher que le Département s'engage fortement auprès des plus fragiles d'entre nous, en mettant des moyens supplémentaires pour l'aide personnalisée à l'autonomie (+6.31%), la prestation de compensation du handicap (+20.5%) ou encore l'aide aux familles et à l'enfance (+14.13%).

Le département a fait également le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2023, à la fois pour entretenir son patrimoine, mais aussi maintenir un niveau élevé de commande publique pour les entreprises et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Mais le niveau très inquiétant de dette passée pèse lourdement sur les finances du département (29M€ de remboursement en 2023 en intérêt et capital) et demeure un sujet de préoccupation majeure au regard de la capacité structurelle du département à dégager à court terme un autofinancement suffisant.

I. Un budget primitif 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste inédit.



La construction budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau de boucle inflationniste généralisée, dû notamment à la sortie de la crise Covid qui a perturbé durablement le système de production, doublée de la guerre en Ukraine qui a créé de fortes tensions géopolitiques et a accéléré une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cette situation diffère largement des crises inflationnistes précédentes, marquées depuis 30 ans par de simples bulles limitées à des secteurs ciblés.

L'inflation prévue par le gouvernement est ainsi de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Cette situation pèse sur les prévisions de croissance, qui sont de 2,7 % en 2022 et ne s'établissent qu'à 1 % en 2023.

Cette situation inédite est en train de fragiliser l'ensemble des collectivités, mais aussi les entreprises. Elle fragilise également le tissu social, déjà largement mis à mal par la crise Covid, nos concitoyens étant confrontés à une hausse inédite des charges de la vie courante. Le secteur associatif, qui reprenait des couleurs après la crise Covid, se retrouve également en difficulté.

Les différents boucliers tarifaires mis en place par l'Etat, s'ils tendent à amortir le choc inflationniste pour nos concitoyens et certains acteurs privés et publics, restent toutefois parcellaires, et, s'agissant par exemple des coûts de l'énergie ou des revalorisations

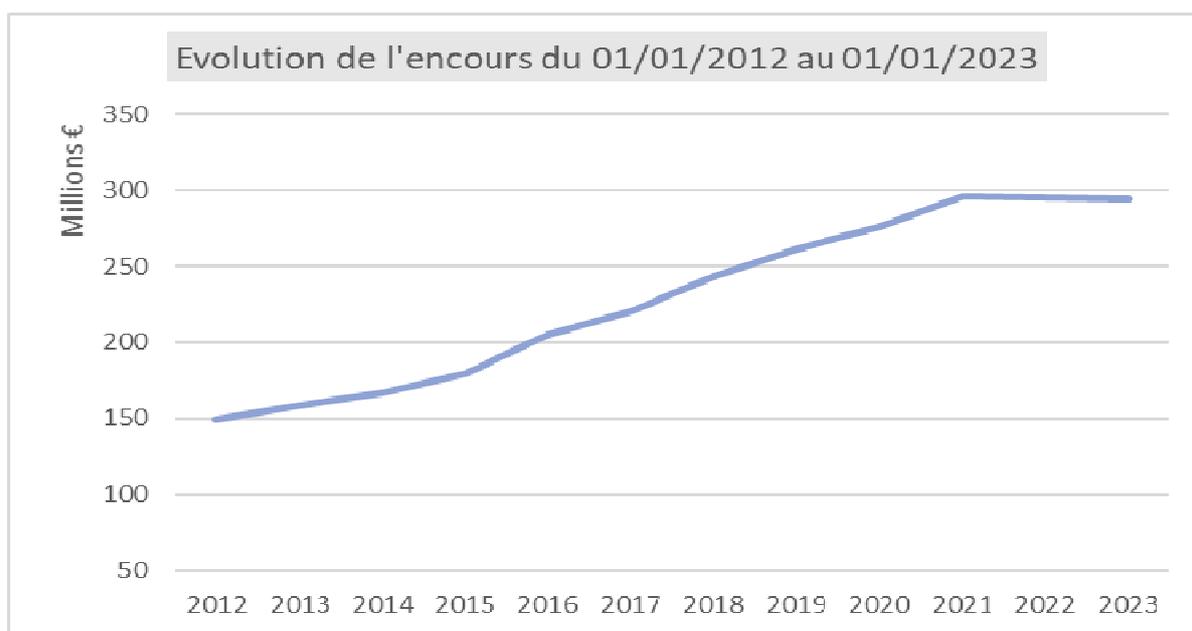
salariales, ne concernent nullement, à la différence des mairies, les départements, appelés à subir pleinement ces augmentations.

Ainsi, le Département de l'Ardèche est lui-même frappé de plein fouet par la crise inflationniste, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements :

- augmentation des coûts des énergies et des matières premières ;
- augmentation des mesures réglementaires tant RH que sociales ;
- augmentation très significative des coûts de construction et de travaux publics ;
- évolution haussière des dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités.

Cela se traduit aussi par des recettes en croissance beaucoup plus modérées corrigées de l'inflation, notamment la TVA, la CVAE, voire un tassement anticipé en 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

II. Le Département de l'Ardèche présente un niveau d'endettement excessivement élevé, dont seule une gestion rigoureuse sur ces deux dernières années a permis de stabiliser l'évolution.



La situation financière extrêmement dégradée du Département dont a hérité la nouvelle majorité est marquée, d'une part, par un endettement excessivement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. Entre 2015 et 2020, le Département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été vertueux lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité dès juin 2021 aura permis provisoirement de casser cette spirale de l'endettement, en stabilisant la dette à 295 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années. Ainsi, le niveau de dette est resté le même entre le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les principaux axes de travail ont consisté tout d'abord à ne pas dépenser les recettes exceptionnelles de DMTO, alors que ces dernières, en croissance constante depuis 10 ans, servaient de variable d'ajustement au bouclage des budgets. C'est pourquoi pour la première fois en 2022, l'excédent de DMTO a été mis en réserve à hauteur de 10 millions d'euros.

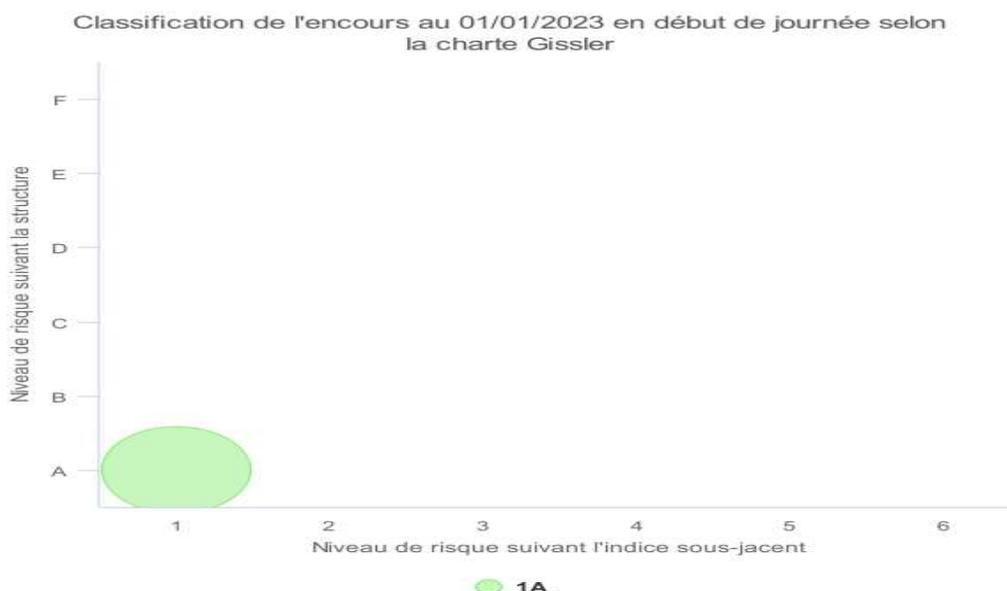
Ils ont consisté ensuite à réviser le plan pluriannuel d'investissement, qui présentait une surchauffe depuis 2020 par rapport aux capacités réelles d'investissement de la collectivité. Ce plan pluriannuel reste à ce jour trop élevé, et un travail spécifique doit être entrepris dès cette année pour stabiliser et prioriser les dépenses d'investissement.

Ils ont consisté également à entrer dans une logique de réinsertion par le travail, qui s'est traduit par une diminution très significative de la charge de prestations RSA.

Il s'est traduit enfin par une maîtrise des charges générales, en particulier les charges de personnel.

La stabilisation du niveau d'emprunt de la collectivité est d'autant plus remarquable qu'au dernier trimestre 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fonds de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse des taux.

Si le niveau d'endettement du département est particulièrement élevé, sa structuration entre taux fixe et taux variable reste satisfaisante au regard de la Charte Gissler, même si la remontée des taux impacte les charges financières sur la dette passée.



III. Les marges de manœuvres dégagées depuis 18 mois associées à des recettes évaluées au plus juste, permettent d'équilibrer le budget 2023.

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement	362,05	373,40	404,24
Dépenses réelles de fonctionnement	329,57	333,88	363,15
Epargne brute	32,48	39,52	41,08
Remboursement du capital des emprunts	20,93	21,20	23,00
Epargne nette	11,55	18,32	18,08
Dépenses d'investissement hors dette	83,48	72,28	77,59
Recettes d'investissement hors emprunt	18,53	20,36	16,86
Emprunt d'équilibre	53,40	33,60	42,65
Encours de dette au 1er janvier	294,41	295,35	294,52
Variation de dette	32,47	12,40	19,65
Encours de dette / Epargne brute	9,06	7,47	7,17
Taux d'épargne	8,97%	10,58%	10,16%

A. Les recettes de fonctionnement

Après prise en compte des évolutions du PLF 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 404.2M€, soit une progression de 30.8M€ (+8.26%) par rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	2,51	1,78
CULTURE, SPORTS, ARCHIVES	0,08	0,12
EAU, ENVIRONNEMENT	0,22	0,25
EDUCATION, JEUNESSE	1,73	1,00
DIVERS ATTRACTIVITE	0,48	0,41
INFRASTRUCTURE	1,65	1,87
BATIMENTS	0,03	0,01
ROUTES ET MOBILITES	0,75	0,90
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,87	0,96
SOCIAL	38,01	40,36
RSA	2,85	3,35
DOTATION PCH	2,90	3,20
DOTATION APA	16,80	18,30
FSE	1,90	1,20
CONTRAT ASE PMI	0,92	0,92
DOMICILE ET COORDINATION	1,75	3,97
ENFANCE	0,69	0,58
FAMILLE	0,07	0,10
DOTATION CNSA ETS PA/PH	0,00	0,71
DIVERS SOCIAL	10,14	8,03
RESSOURCES (fiscalité / dotations)	331,24	360,23
DIVERS RESSOURCES	0,05	0,17
RESSOURCES HUMAINES	3,03	2,93
FISCALITE DIRECTE (CVAE + IFER)	22,38	23,20
FMDI	1,60	1,60
FNGIR	9,43	9,43
FRAIS DE GESTION DE TAXE FONCIERE	6,52	6,60
DROITS DE MUTATION	40,00	51,00
FNPDMTO	6,74	7,00
TAXE AMENAGEMENT	2,50	2,50
TSCA	63,67	66,00
ACCISE ELECTRICITE / TDCFE	4,02	4,25
TICPE	21,15	21,35
FRACTION TVA COMPENS TFB	76,01	81,19
FRACTION SUPPLEMENTAIRE TVA	2,00	2,20
DGF	52,60	52,60
DGD	2,63	2,63
DCRTP	10,81	10,81
COMPENS EXO FISCALITE LOCALE	2,04	2,04
REPRISE RESERVE SURPLUS DMTO	0,00	10,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	2,50	1,90
DIVERS FINANCES	1,54	0,82
TOTAL DRF	373,40	404,24

Ainsi, l'équilibre budgétaire se fait essentiellement par les évolutions de recettes suivantes :

- une hausse de 5 millions d'euros des produits de TVA pour s'établir à 81.1M€, dès lors que la TVA évolue tendanciellement comme le PIB en valeur (croissance en volume + inflation). La croissance 2023 est estimée à + 1% auquel il convient d'ajouter +4.2% d'inflation ;
- une hausse de près de 11M€ des produits de DMTO par rapport au budget primitif 2022 pour s'établir à 51M€. Cette estimation de recette est en baisse significative par rapport aux DMTO encaissés en 2021 (58 M€) et le produit désormais estimé pour 2022, qui devrait se situer autour de 56 M€. Cette hypothèse d'encaissement pour 2023, estimée au plus juste, se fonde sur la circonstance que les produits encaissés par le Département sont décalés d'un exercice par rapport aux ventes réelles. La baisse anticipée d'encaissement pour 2023 par rapport au réalisé 2022 vise à prendre en compte le ralentissement des transactions sur la fin de l'année en cours ;
- une recette exceptionnelle de 10M€ correspondant à la reprise de la mise en réserve de DMTO 2021 pendant l'exercice 2022 ;
- une recette exceptionnelle de 2M€, correspondant à la reprise de provision pour risque inflation constituée en 2021 ;
- une hausse de 2M€ de la CNSA notamment pour financer l'avenant qualité des services d'aide à domicile.

B. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 présente une augmentation des dépenses de près de 30M€, soit 8.77% portant le montant des dépenses de fonctionnement à 363.15M€. C'est un niveau d'augmentation jamais atteint dans le Département de l'Ardèche.

C'est au prix de cet effort très important que le Département entend être présent pour protéger l'Ardèche et les Ardéchois dans cette crise profonde.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	24,24	26,08
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,13	3,16
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE *	8,71	7,85
EDUCATION	8,13	11,90
TOURISME	2,79	2,77
DIVERS ATTRACTIVITE	1,48	0,40
INFRASTRUCTURE	12,16	16,96
BATIMENTS	1,25	5,99
MOYENS, INFORMATIQUE	7,71	6,18
ROUTES ET MOBILITES	3,20	4,25
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,55
SOCIAL	186,94	198,33
APA	44,97	47,81
PCH	9,07	10,93
RSA	42,42	40,00
ACTION SOCIALE ET INSERTION	6,19	6,43
AIDE SOCIALE	42,94	43,56
FSE	0,45	0,45
CELLULE SANTE	0,32	0,46
DOMICILE ET COORDINATION	1,68	4,35
ENFANCE	33,89	38,68
FAMILLE	1,32	1,27
ETABLISSEMENTS	0,12	0,76
DIVERS SOCIAL	3,57	3,62
RESSOURCES	110,54	121,78
ADMINISTRATION GENERALE	3,14	3,27
RESSOURCES HUMAINES	72,15	80,13
FINANCES	17,44	17,87
SECURITE	17,80	20,50
TOTAL DRF	333,88	363,15

**Diminution des dépenses liée essentiellement à la fin du programme AGIR et des cofinancements qui s'y rapportent*

La première mission du département est la mission sociale avec 199 millions d'euros sur 363 millions d'euros de budget, sans compter les charges relatives aux agents qui y sont affectés.

Parmi les évolutions les plus notables, il faut remarquer :

- une hausse de 8 M€ des charges de personnel, notamment pour financer l'évolution du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 ainsi que le SMIC (2,6M€), pour financer l'extension du Ségur à la fonction publique territoriale (0,8M€), pour anticiper un travail sur les revalorisations indemnitaires (0,8M€ en année incomplète) et permettre un pilotage sincère et fin de notre masse salariale (3,2M€) ;
- Une hausse des dépenses d'interventions sociales envers les plus fragiles :
 - o dans le secteur de l'aide à l'enfance (+4.8M€, soit +14.13%) faisant suite à la fois à la hausse des demandes de placement mais aussi à la revalorisation des carrières des assistants familiaux ;
 - o dans le secteur « Autonomie », un effort de +2,8M€ sur l'APA, soit +6.31% et de la prestation de compensation du handicap. Cette augmentation couvre également l'intégration de la nouvelle PCH PSY ;
- une hausse inédite des dépenses de sécurité (SDIS). Cette participation s'élève pour 2023 à 20,5M€, soit une augmentation de 2,7M€ (+15,17% par rapport au BP 2022) incluant l'évolution de 1,2% prévue dans la convention pluriannuelle bipartite 2020-2023. Il s'agit d'un effort important de la collectivité pour stabiliser le fonctionnement d'un SDIS structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Cet effort s'accompagnera dès 2023 d'une convention d'objectifs visant à déterminer les pistes de rationalisation et d'optimisation que l'établissement devra mettre en œuvre pour parvenir à dégager un équilibre pérenne ;
- une hausse de 3,8M€ du budget de fonctionnement des collèges, pour faire face notamment aux dépenses exceptionnelles d'énergie mais aussi pour financer l'amélioration de la qualité des repas et rendre enfin équitable sur tout le territoire les enveloppes consacrées à l'alimentation des collégiens ;
- une hausse de 45 % des financements de la cellule santé pour accompagner sa montée en puissance et le développement de ses interventions.

Parallèlement, les efforts très importants menés depuis 18 mois par le Département pour la réinsertion par le travail des bénéficiaires du RSA, conjugués à une forte tension sur le marché du travail, permettent de diminuer de 2 millions d'euros les budgets consacrés au versement de ces prestations.

IV. Le département fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement en 2023 pour à la fois, entretenir son patrimoine, accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments et maintenir un niveau élevé de commande publique.

A. Les recettes d'investissement

Des dotations, participations et subventions d'investissement s'inscrivent dans un contexte national de crise qui n'épargne aucun financeur et ce, malgré une recherche active, méthodique et systématique de cofinancements. La baisse en 2023 par rapport à 2022 est surtout liée à un effet de décalage temporel d'encaissement du fond de compensation de la TVA, et une prudence sur les subventions inscrites.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 16.8M€, soit -17.18% par

rapport au BP 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023			
SERVICES		INVESTISSEMENT BP22 (en M€)	INVESTISSEMENT BP 23 (en M€)
211	FINANCES	12,41	12,12
220	DSIUN	0,13	0,09
402	UNITE FORSAPS	0,09	0,13
410	DIAM BATIMENTS	2,19	1,08
420	ROUTES ET MOBILITES	4,59	2,95
620	EAU	0,60	0,20
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.35	0.30

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de 7.4M€.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 1.2M€.
- La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'élève à 3.1M€ avec notamment 1.32M€ pour le pont de Charmes et 450K€ sur la rénovation énergétique des collèges.

Les autres financements mobilisés par le département auprès des différents partenaires (Europe, Etat, collectivités territoriales (CPER)) s'établissent au BP à 3.1M€ et devront être majorés en DM.

Conséquemment, notre recours à l'emprunt d'équilibre s'accroît et sera ajusté en fonction du résultat 2022. Il s'établit au BP à 42.7M€ et permet à l'Ardèche de poursuivre sa politique volontariste d'investissement au profit des Ardéchoises et des Ardéchois.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèvent à 77.6M€ contre 72.2M€ au BP 2022, soit + 7.4% par rapport au BP 2022.

Projeté dans une vision pluriannuelle, il s'agit d'un montant de dépenses intenable sur le moyen terme. On constate toutefois depuis 18 mois la maîtrise de la « surchauffe » des dépenses constatées sur les exercices précédents (la PPI établie en 2020 projetait 95M€ d'investissements en 2022, ramenés à 72M€ au BP22).

Des efforts importants restent à consentir dès 2023 pour rétablir un rythme d'engagements plus en adéquation avec la réalité budgétaire du Département, compte tenu par surcroît du contexte défavorable des taux d'emprunt repartis à la hausse.

Le pilotage opérationnel par enveloppe s'opèrera dans une logique pluriannuelle sur une durée de 5 ans (2023 – 2027). Cette vision doit permettre une meilleure adéquation entre nos capacités budgétaires et la programmation de nos opérations.

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement sous maîtrise d'ouvrage départementale : 49.6M€ (64.01% des investissements hors dette) ;
- Subventions d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de tiers : 27.5M€ (35.46% des investissements hors dette) ;
- Autres dépenses d'investissements (opérations pour compte de tiers, prêts d'honneur, garantie d'emprunt, etc.) : 405K€ (0.52%).

Avec l'affectation à prévoir du résultat de 2022 lors de la DM1 du mois de juin, l'exercice 2023 permettra toutefois de constater une évolution maîtrisée de l'endettement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP 2023		
	BP 2022	BP 2023
ATTRACTIVITE	20,09	14,31
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT	3,90	3,43
CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	1,33	1,41
EDUCATION	1,20	1,34
POLE TERRITORIAL	10,13	7,87
DIVERS ATTRACTIVITE	3,54	0,26
INFRASTRUCTURE	48,04	57,99
BATIMENTS	13,90	20,39
MOYENS, INFORMATIQUE	7,09	10,34
ROUTES ET MOBILITES	27,06	27,03
DIVERS INFRASTRUCTURE	0,00	0,23
SOCIAL	1,31	2,99
CELLULE SANTE	0,06	0,07
DOMICILE ET COORDINATION	0,12	0,12
ENFANCE	0,00	0,08
FAMILLE	0,01	0,01
ETABLISSEMENTS	1,13	2,72
RESSOURCES	2,80	2,30
FINANCES (hors dette)	0,30	0,30
SECURITE	2,50	2,00
TOTAL DRI	72,25	77,59

En terme d'évolution, il faut noter l'accélération des dépenses sur les bâtiments, pour que les rénovations thermiques soient enfin couplées à une stratégie de déploiement d'ENR photovoltaïques dédiées à notre consommation énergétique, objectif indiscutablement vertueux au regard de la hausse exponentielle du prix des fluides.

V. La situation exceptionnelle que le Département connaît pour 2023 aura des conséquences notables à court et moyen terme.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements, l'épargne brute¹ dégagée doit a minima permettre de couvrir le remboursement des emprunts. Le maintien d'un niveau d'épargne brute au moins équivalent à celui du capital des emprunts constitue une obligation réglementaire à remplir. C'est l'épargne nette ou autofinancement qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

Au-delà du respect de ce caractère réglementaire, l'autofinancement net permet de dégager des capacités d'investissement sur les ressources propres de la collectivité et de réduire en conséquence le recours à l'emprunt.

L'épargne brute prévisionnelle s'établit à 41.1M€ contre 39.5M€ au BP 2022 et contre un niveau moyen 37 M€ sur les BP 2020 et 2021.

Le niveau prévisionnel de l'épargne nette s'établit au BP 2023 à 18.1M€. Il faut noter que l'épargne nette en 2023 est liée en partie aux économies réalisées en 2022 reportées sur 2023, qui n'ont par nature pas de caractère pérenne. Sa préservation est un enjeu fort pour la collectivité à très court terme notamment en regard de la pression inflationniste qui va perdurer sur son fonctionnement et de sa politique d'investissement encore soutenue.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Ardèche est en train de se doter d'outils de pilotage fin de ses dépenses au fil de l'eau, pour permettre toute mesure correctrice en cours d'année. C'est dans ce cadre également que le suivi des investissements ne va plus être réalisé en valeur brute mais en valeur nette avec une vision pluriannuelle. Le Département souhaite donner une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement. Avec un tel programme, le Département de l'Ardèche restera à un niveau d'investissement important tout en veillant à conforter une politique d'endettement soutenable.

Les orientations budgétaires discutées en octobre dernier trouvent ainsi une traduction concrète avec le budget primitif 2023, lequel permet d'être aux côtés des familles ardéchoises dans ce contexte difficile tout en surveillant étroitement notre capacité d'autofinancement.

L'ensemble de nos actions et de nos engagements sera détaillé à l'occasion de l'examen de chaque rapport thématique.

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

1. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer Départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec 2 955 856 € de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2,3 M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 268K€, soit 13.28% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +520 000 € avec 2 448 396€, compte tenu de la diminution importante des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements et des travaux de climatisation du Foyer. Son montant est de 80K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à 3.2M€, soit une augmentation de 504K€, soit 18% d'évolution.

2. BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

Ce budget s'élève à 5.1M€, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base qui va entrer en 2023 dans une phase opérationnelle. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 5 074 500€ du fait de l'entame et de la réalisation des travaux sur l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement est prévue à hauteur de 104 500 € et une subvention d'équipement est inscrite pour 5M€.

* * *

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget Primitif 2022, que je sou mets à votre examen.

Le Président du Département



Olivier AMRANE